



RÉPUBLIQUE



EXCELLENCES



BIENVEILLANCE

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

LES ÉLÈVES *

12 420 900
ÉCOLIERS, COLLÉGIENS
ET LYCÉENS¹

6 791 700 élèves du premier degré

5 629 200 élèves du 2nd degré dont **3 340 100** collégiens
et **2 289 100** lycéens (dont **658 000** lycéens professionnels)

300 815 élèves en situation de handicap scolarisés
en milieu ordinaire²

LES PERSONNELS *

884 300
ENSEIGNANTS

dans les écoles
et les établissements
du second degré²

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES *

62 600
ÉCOLES ET
ÉTABLISSEMENTS
DU 2ND DEGRÉ PUBLICS
ET PRIVÉS

51 300 écoles

7 100 collèges

4 200 lycées et établissements régionaux
d'enseignement adapté (Erea)
dont **1 500** lycées professionnels

LES DIPLÔMES ³

89 %
taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)

87,9 % taux de réussite au baccalauréat

78,9 % proportion de bacheliers
dans une génération (hors Mayotte)

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES ^{2 *}

1^{ER} DEGRÉ

25,5
élèves par classe
en préélémentaire

23,1
élèves par classe
en élémentaire

2ND DEGRÉ

25,2
élèves par classe en collège

29,3 élèves par classe en lycée
général et technologique

18,9 élèves par classe en lycée professionnel

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE PAR AN ^{4 *}

6 190 €
par élève du premier degré

8 510 €
par collégien

11 040 €
par lycéen général et technologique

12 410 €
par lycéen professionnel

Édito



La confiance est la clé du bon fonctionnement d'une société ; elle est aussi la clé du bon fonctionnement de l'École. Pour y parvenir, il faut enclencher un cercle vertueux.

Tous les professeurs et tous les personnels de l'éducation nationale peuvent compter sur moi et sur l'institution pour leur manifester ces signes de confiance qui se traduisent, dès cette rentrée, par une plus grande liberté d'action accompagnée d'une responsabilisation plus importante. Cette confiance envers les professeurs et les personnels se traduira également par un soutien constant de l'institution dans l'exercice de leurs missions et dans leurs initiatives. Je suis persuadé que les réponses d'avenir naîtront du terrain, inspirées par ceux qui cherchent quotidiennement des solutions pour faire progresser les élèves, notamment les plus fragiles.

Trois mots peuvent nous guider pour faire émerger cette École de la confiance : la République, les excellences et la bienveillance.

La République d'abord, qui doit garantir à chaque élève qu'il quittera l'école primaire en maîtrisant les savoirs fondamentaux, c'est-à-dire la capacité à lire, écrire, compter, qui s'accompagne d'une compétence sociale dont le socle est le respect d'autrui. Pour cela, nous devons lutter à la racine de la difficulté scolaire, dès les premières années de la scolarité. Aussi, dès cette rentrée, les effectifs de cours préparatoires en réseau d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) sont-ils divisés par deux. En seulement trois mois, le ministère a réussi à faire de cet engagement du Président de la République une réalité.

Les excellences ensuite. Chaque élève a un talent ; l'École doit lui permettre de le trouver et de le cultiver. Pour emmener chaque élève au plus haut de son talent et lui permettre d'atteindre l'excellence, il faut donner davantage de liberté afin que les réponses éducatives puissent être mieux adaptées aux réalités du terrain et aux besoins des élèves. C'est le sens de la liberté nouvelle donnée aux communautés éducatives sur les rythmes scolaires ; c'est également le sens de l'assouplissement et de l'enrichissement des enseignements au collège.

La bienveillance enfin. Elle est complémentaire des mots « République » et « excellences » parce que derrière le mot de « bienveillance », il y a un état d'esprit, celui de la personnalisation du parcours de chaque élève. Le programme Devoirs faits va dans le sens de cette exigence bienveillante puisqu'à partir des vacances de la Toussaint, il permettra aux collégiens de trouver une aide à l'école pour faire leurs devoirs.

Une commune philosophie traverse l'ensemble des mesures prises pour cette rentrée 2017 : l'esprit de liberté. Cet esprit de liberté est la condition de la confiance si nécessaire à l'échelle de chaque école, de chaque collège et de chaque lycée pour renforcer la réussite des élèves et le dialogue avec les familles. Il est ce qui permettra de lutter efficacement contre les inégalités.

Ce cercle vertueux de la confiance, c'est ce que nous enclenchons dès cette rentrée et que nous poursuivrons durant tout le quinquennat avec tous ceux qui partagent une volonté commune de faire réussir les élèves.

Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation nationale

sommaire

09

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

P.11 100 % d'élèves qui maîtrisent les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)

P.14 Diviser par deux les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire

INFOGRAPHIE Objectif : 100 % de réussite à l'école primaire

P.17 Mobilisation en faveur du livre et de la lecture

P.19 École inclusive : la scolarisation des élèves en situation de handicap

INFOGRAPHIE Apporter des réponses au plus près des besoins des élèves

P.23 Continuité du service public de l'École sur tout le territoire métropolitain et dans les outre-mer

P.27 Souplesse nouvelle dans l'organisation du temps scolaire

P.30 Sécurisation des écoles et des établissements scolaires

35

L'ÉCOLE DES EXCELLENCES

INFOGRAPHIE L'École française : forces et faiblesses

P.38 L'école maternelle, école du langage

P.41 Souplesse et enrichissement des enseignements au collège

INFOGRAPHIE Une nouvelle étape pour le collège

INFOGRAPHIE Les filières de formation et d'orientation après la 3^e

P.46 Remuscler le baccalauréat

INFOGRAPHIE Le baccalauréat aujourd'hui

P.49 Faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence

P.51 Développer la culture de l'évaluation

P.54 Pour une école innovante

P.56 Former les professeurs

59

L'ÉCOLE DE LA BIENVEILLANCE

INFOGRAPHIE Construire l'École de la confiance

P.62 Respecter autrui

P.65 Mieux soutenir les élèves : Devoirs faits et stages de réussite

INFOGRAPHIE Stages de réussite et Devoirs faits

P.69 La culture et les arts au cœur de l'École de la confiance

P.71 Le bien-être des élèves : santé et sport

P.74 Renforcer le dialogue avec les parents

INFOGRAPHIE La mallette des parents

INFOGRAPHIE Des solutions concrètes pour vaincre le décrochage

P.79 Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

100 % D'ÉLÈVES QUI MAÎTRISENT LES SAVOIRS FONDAMENTAUX (LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, RESPECTER AUTRUI)

L'ESSENTIEL

- **Aujourd'hui, plus de 20 % des élèves** sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter. Ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés.
- **La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) est pourtant la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable. C'est une exigence républicaine, pour que les Français retrouvent confiance en leur École.
- **Pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux**, il faut agir simultanément sur plusieurs leviers : priorité constante à l'école primaire, dédoublement des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (Rep et Rep+), évaluations des élèves, mise à disposition d'outils pédagogiques efficaces, formation initiale et continue des professeurs, mais aussi stages de réussite ou encore aide aux devoirs après la classe.

Une maîtrise imparfaite des savoirs fondamentaux

L'enquête Pirls (2011), qui évalue la compréhension en lecture, montre que les écoliers français de CM1 obtiennent des scores globaux stables sur les dix dernières années. Cependant leurs performances se situent en deçà de la moyenne européenne. Cette enquête met en lumière des écarts de résultats très importants entre les élèves scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire (480 points) et les élèves scolarisés hors réseaux d'éducation prioritaire (523 points)¹.

L'étude Depp (2016), relative aux acquis en lecture des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC), montre que 22,5 % ne sont pas des lecteurs efficaces².

L'enquête Timss³ (2015), qui mesure les résultats en mathématiques et en sciences des élèves de CM1, montre qu'avec 488 points en mathématiques et 487 points en sciences, la France se situe en deçà de la moyenne internationale (500 points en mathématiques et en sciences) et de la moyenne européenne. Ces résultats font apparaître une forte hétérogénéité de résultats entre les élèves.

En cinq ans, nous devons faire progresser ces résultats pour que la France retrouve son rang de référence en matière éducative.

¹ « Pirls 2011. Étude internationale sur la lecture des élèves de CM1. Évolution des performances à dix ans », *Note d'information*, n°12.21, décembre 2012.

² « Journée défense et citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture. », *Note d'information*, n°17.17, juin 2017.

³ Timss (Trends in International Mathematics and Science Study).

Des leviers de progrès

La comparaison internationale montre qu'il n'y a pas de fatalité en matière d'échec scolaire et que les progrès peuvent être rapides, notamment pour les élèves les plus fragiles.

Par exemple, l'expérimentation menée par Joseph Torgesen en Floride entre 1993 et 1998 a permis de diviser par huit le nombre d'élèves en grande difficulté⁴. Cette méthode fondée sur un apprentissage explicite de la conscience phonologique et d'un enrichissement du vocabulaire s'est diffusée aux États-Unis. Dans les enquêtes Pirls, les élèves de 4^e année voient leurs résultats progresser de manière continue. En 2001, ils obtenaient un score de 542 (la moyenne étant à 500) en lecture avant d'atteindre le score de 556 en 2011. Dans la même enquête et sur la même période, les résultats des élèves français passent de 525 à 520⁵.

Pour inverser cette tendance, nous devons donc affirmer clairement la priorité, avec une ambition très forte sur les contenus enseignés :

- la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) ;
- la lutte précoce contre la difficulté scolaire (CP, CE1) ;
- le choix d'un enseignement explicite, progressif et structuré.

LA CONSCIENCE PHONOLOGIQUE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

La conscience phonologique est la capacité à percevoir, à découper et à manipuler les unités sonores du langage, telles que la syllabe et le phonème (le son d'une lettre ou d'un groupe de lettres comme « ou » et « oi »). **Elle joue un rôle majeur** dans l'apprentissage de la lecture (décodage)

et de l'écriture. Les enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture présentent en général des défaillances du traitement phonologique. Ils ont par exemple des difficultés à trouver la première lettre d'un mot pour l'écrire et à fusionner plusieurs sons pour lire des mots.

Mobiliser tous les acteurs de l'éducation

L'ensemble de l'éducation nationale est mobilisée en faveur de cet objectif central : une maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux.

Évaluer les savoirs et les compétences

Les évaluations diagnostiques, qui fournissent un état des lieux des acquis des élèves et l'évaluation régulière des progrès de l'élève, sont indispensables pour assurer un suivi personnalisé.

À la rentrée 2017, des évaluations diagnostiques seront organisées pour les élèves de CP, dans toutes les écoles de France. Elles ont pour ambition d'offrir aux enseignants une base solide et utile pour connaître l'état des connaissances et le savoir-faire de chaque élève. Elles permettront de choisir les meilleurs outils d'enseignement et les stratégies pédagogiques pour les faire progresser.

⁴ National Reading First Conference, 2004. <http://www.fcrr.org/science/sciencePresentationsTorgesen.shtml>

⁵ <http://www.pirls.org> et <http://www.education.gouv.fr/cid21049/programme-international-de-recherche-en-lecture-scolaire-en-cm1-pirls.html#Chiffres-cl%C3%A9s>

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) disposeront des résultats des évaluations pour mettre en place les actions de formation et d'accompagnement adaptées et destinées à répondre, au plus près du terrain, aux besoins des élèves.

Dédoubler les CP en Rep+

Pour permettre à tous les élèves, notamment les plus fragiles, de maîtriser les savoirs fondamentaux, il est indispensable de **donner plus à ceux qui ont besoin de plus dans les premières années des apprentissages**.

C'est pour cette raison que le Président de la République s'est engagé à dédoubler les classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire à l'horizon 2020. Dès cette rentrée, les classes de CP de l'éducation prioritaire renforcée (Rep+) sont dédoublées.

Former les professeurs

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques, le ministère a d'ores et déjà mis à la disposition des professeurs et des formateurs un ensemble de ressources sur le site Éduscol, notamment pour s'approprier les nouvelles mesures comme les dédoublements de CP en Rep+. Cet accompagnement se poursuivra tout au long de l'année 2017-2018 pour permettre aux équipes d'enrichir leur culture professionnelle et leur expertise pédagogique.

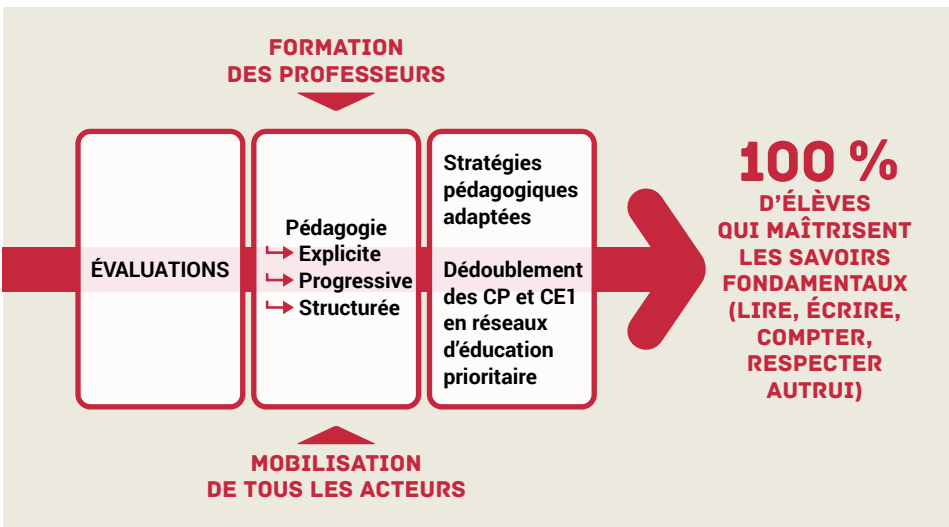
Un premier séminaire consacré au dispositif 100 % de réussite en CP s'est déroulé le 22 juin 2017, au cours duquel le ministre a rappelé les objectifs du dédoublement au CP en Rep+ et Rep.

Cette journée de formation trouvera sa déclinaison dans les plans académiques de formation.

Plusieurs séminaires interacadémiques, organisés entre septembre et octobre 2017, regrouperont l'ensemble des IEN. En présence du ministre, ils permettront d'exposer les priorités ministérielles pour l'école primaire et de présenter les ressources développées pour les soutenir.

L'année sera également marquée par un large plan de formation en mathématiques à destination des professeurs des écoles de CM1 et CM2. ■

Des leviers pour la réussite de tous les élèves à l'école primaire



DIVISER PAR DEUX LES CLASSES DE CP ET CE1 EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'ESSENTIEL

- Si l'École française a d'incontestables réussites, elle doit progresser encore dans sa capacité à réduire les inégalités sociales. Cette faiblesse est l'une des causes de la perte de confiance des Français en leur École.
- Pour combattre la difficulté scolaire, il faut donc agir à la racine en portant une attention spécifique aux plus fragiles.
- Des études scientifiques démontrent que réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser.
- Conformément aux engagements du Président de la République, dès cette rentrée, environ 2 500 classes de CP situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (Rep+) seront dédoublées.
- Aux rentrées suivantes, les CP et les CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) seront dédoublés à leur tour.

Dédoubler les CP de Rep+

Pour combattre la difficulté scolaire, il faut agir à la racine, c'est-à-dire dès les premières années des apprentissages des savoirs fondamentaux (CP et CE1).

À la rentrée 2017, le choix est de concentrer l'effort là où les besoins sont les plus importants : dans les 2 500 classes de CP des Rep+.

Tous ces élèves bénéficieront d'un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ.

Dans 86 % des cas, le dédoublement a été possible grâce aux salles de classe inoccupées. Dans 14 % des cas, les salles de classe feront l'objet d'une réorganisation pour accueillir deux professeurs dans une classe.

S'appuyer sur les résultats de la recherche

Une étude, menée en 2011 par Pascal Bressoux et Laurent Lima, montre que les effets du dédoublement sont significatifs pour la réduction de la grande difficulté scolaire¹. Cette étude a été menée en conditions réelles et à grande échelle (100 classes de Zep – zones d'éducation prioritaire – dédoublées, 100 classes témoins).

Ce dispositif a été tenté à grande échelle dans d'autres pays comme aux États-Unis avec le projet Star (Student/Teacher Achievement Ratio) dès 1985². Il a été prolongé par une étude

¹ Bressoux, P. & Lima, L., « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France », *Raisons éducatives* (numéro dirigé par G. Felouzis et S. Hanhart [Eds.], « Gouverner l'éducation par les nombres ? Usages, débats, controverses »), 15, 99-123, 2011.

² Denis Meuret, *Les recherches sur la taille des classes*, Rapport établi à la demande du HCcé, janvier 2001.

pour mesurer les effets à long terme. Les résultats montrent que deux facteurs se sont avérés déterminants pour la réussite à long terme des enfants testés dans le cadre du projet :

- la taille de la classe ;
- l'expérience professionnelle des professeurs.

Les élèves des classes à effectifs réduits ont mieux réussi que ceux scolarisés dans les classes témoins. Ce gain s'observe dès la première année et se maintient ensuite, y compris quand les élèves des classes à effectifs réduits ont rejoint des classes de même taille que les autres.

Le programme Plus de maîtres que de classes coexistera avec cette nouvelle mesure. Le professeur supplémentaire affecté dans une école afin d'assurer un soutien auprès des élèves les plus en difficulté dans les premières années de l'école primaire peut se voir confier une classe de CP dédoublée en Rep+.

Un rapport de l'inspection générale de 2014³ fait apparaître que ce système est moins efficace pour lutter contre la difficulté scolaire. Cependant, la Depp, en lien avec des équipes de recherche, mènera une évaluation sur une période de trois ans en suivant des élèves de CP qui auront bénéficié des différents dispositifs, CP dédoublés ou Plus de maîtres que de classes.

Développer une pédagogie adaptée

Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif. **La mise en place d'une pédagogie adaptée est également nécessaire.**

L'enseignement doit être particulièrement structuré, progressif et explicite. Non seulement il s'agit de donner du sens aux apprentissages, mais il faut aussi les envisager dans leur progressivité.

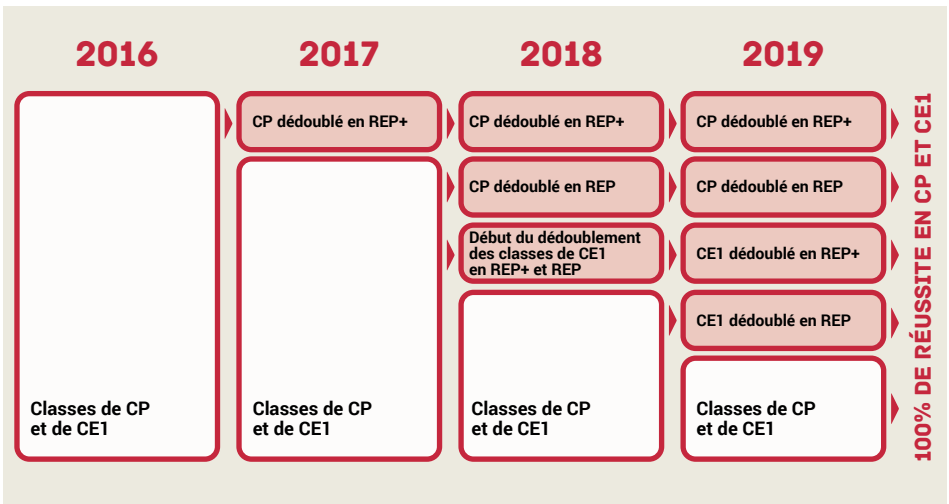
Ce nouveau contexte d'enseignement doit, plus encore qu'ailleurs, permettre de personnaliser les apprentissages.

Tous les professeurs concernés recevront une formation spécifique à ce nouveau contexte d'enseignement. Les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions Rep et Rep+ doivent jouer un rôle moteur.

À cet effet, les professeurs exerçant dans les écoles Rep+ bénéficient de dix-huit demi-journées par année scolaire pour travailler en équipe, répondre pédagogiquement aux besoins particuliers des élèves et nouer des relations étroites avec les parents.

Le ministère va mettre en place **les outils permettant le partage des bonnes pratiques et faciliter les échanges entre professeurs, cadres de l'éducation nationale et chercheurs.** ■

Calendrier du dédoublement des classes de CP et CE1 en Rep et Rep +



³ Le dispositif Plus de maîtres que de classes : projet et mise en œuvre pédagogique, Rapport de l'inspection générale, juin 2014.

OBJECTIF : 100 % DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

GARANTIR À TOUS LES ÉLÈVES L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



Lire



Écrire



Compter



Respecter autrui

EN MATERNELLE, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

➔ Développer le **langage oral**
et le **langage écrit**

➔ Préparer les enfants à l'**apprentissage**
de la **lecture** et de l'**écriture**

DÉDOUBLER LES CLASSES DE CP, PUIS DE CE1

**Rentrée
2017**

Dédoublement des classes
de CP en Rep+
soit **≈ 12 élèves par classe**

**Rentrées
2018
2019**

≈ 12 élèves en :
• CP en Rep
• CE1 en Rep et Rep+

AU CP, DES ÉVALUATIONS NATIONALES



Évaluation des compétences
de tous les élèves de CP
en **français** et en **mathématiques**



Pour les enseignants, une base fiable
et utile pour mesurer les connaissances
et savoir-faire de chaque élève

DES STAGES DE RÉUSSITE EN CM2

Stages proposés aux élèves éprouvant des difficultés en **français et/ou en mathématiques**

15 h
de stage



3 h
par jour



Vacances d'été
ou de printemps



ADAPTER LES RYTHMES SCOLAIRES

✚ de **souplesse aux acteurs de terrain** afin de répondre au mieux
aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant
de l'intérêt de l'enfant. Action menée de concert par :

communes

représentants
des parents

équipes
éducatives

services
académiques

À la rentrée 2017

31,8% des écoles
ont choisi de revenir
à la semaine de 4 jours

soit **28,7%**
des élèves

UN INVESTISSEMENT SOUTENU

Création de **4 311 postes** à la rentrée 2017 pour assurer :



dédoublement
des classes de CP en Rep+



renforcement
du potentiel de remplacement



amélioration de l'offre
scolaire en milieu rural



développement de la scolarisation
des moins de 3 ans en éducation prioritaire



création d'Ulis pour améliorer
la scolarisation des élèves en situation de handicap

MOBILISATION EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

L'ESSENTIEL

- **La maîtrise de la lecture** est essentielle à la réussite de la scolarité. L'École a pour mission de permettre à tous les enfants de lire d'une manière fluide. C'est le préalable nécessaire pour développer le goût de la lecture.
- **La lecture permet d'acquérir des valeurs** (respect de la liberté, de la justice, de soi et respect d'autrui) essentielles à l'accomplissement humain.
- Selon l'enquête **Les jeunes et la lecture** commandée par le Centre national du livre en 2016, le nombre de livres lus par goût personnel chute à l'entrée au collège puis au lycée (un écolier lit deux fois plus de livres qu'un collégien, trois fois plus qu'un lycéen).
- Selon cette même enquête, **96 % des jeunes de 7 à 19 ans lisent** – 89 % dans un cadre scolaire, 78 % dans le cadre de leurs loisirs. 68 % lisent au moins une fois par semaine, 28 % tous les jours ou presque.
- **Avec le ministère de la Culture**, le ministère de l'Éducation nationale va donc promouvoir les initiatives en faveur du livre et de la lecture pour entretenir et développer l'envie de lire.

Réussir pour tous l'apprentissage de la lecture à l'École

Selon une étude de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) menée en 2016, **22,5 % des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC) maîtrisent mal la lecture**. Leur déchiffrage est lent et leur compréhension de ce qui est lu faible.

Accéder à une lecture fluide se prépare très en amont, dès l'école maternelle, qui doit devenir plus encore qu'aujourd'hui une « école du langage », notamment pour les élèves issus des milieux les plus défavorisés.

Le travail régulier sur le vocabulaire, la découverte du principe alphabétique, l'écoute, la compréhension de textes lus par l'adulte et la manipulation de livres développent l'intérêt et le plaisir de l'enfant pour la lecture.

Au CP, des exercices répétés de décodage et le travail sur le sens et la compréhension des textes sont au cœur de l'enseignement de la lecture.

La lecture en classe est quotidienne, individuelle et collective, en silence et à voix haute, pour les apprentissages et pour le plaisir ; elle s'articule avec l'écriture, l'écoute, la parole.

Transmettre le goût de la lecture

Le travail sur la lecture se poursuit durant l'ensemble de la scolarité. Six à huit livres en lien avec les programmes scolaires, sont proposés aux élèves. S'y ajoutent les textes, documents et articles de presse exploités en classe.

Cette transmission du goût de la lecture passe par l'utilisation de tous les supports comme la presse, la bande dessinée, la littérature de jeunesse de qualité et, bien sûr, les grands textes patrimoniaux.

L'opération Un livre pour les vacances a permis d'encourager la lecture à la maison d'un grand texte du patrimoine littéraire. 150 000 élèves de CM2 de trois académies pilotes (Lille, Aix-Marseille, Nantes) ont quitté l'école élémentaire avec un recueil de vingt-deux fables de Jean de La Fontaine. Les élèves en situation de handicap ont bénéficié d'une version audio et en braille. Des ressources pédagogiques ont été mises à la disposition des professeurs pour préparer cette lecture et travailler, à cette rentrée, avec les élèves de 6^e.

Susciter le plaisir du texte

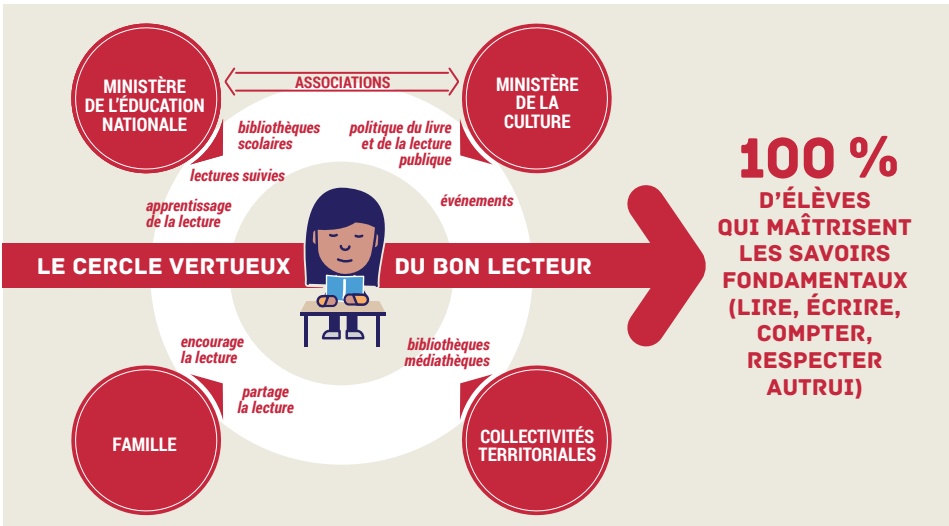
Grâce à une action conjointe avec le ministère de la Culture, l'effort en faveur du livre et de la lecture va se prolonger, en s'appuyant notamment sur les bibliothèques et centres de documentation et d'information des écoles et établissements scolaires, sur les bibliothèques et médiathèques des collectivités territoriales ainsi que sur les partenaires institutionnels, associatifs et culturels impliqués dans l'apprentissage de la lecture et de la promotion du livre.

Le ministère de l'Éducation nationale entend soutenir, promouvoir et étendre les initiatives (prix, concours, partenariats, événements de promotion, etc.), destinées à susciter le goût de la lecture.

Il s'agit par exemple :

- de l'action menée par l'association Lire et faire lire qui a mobilisé, en 2016, 17 300 bénévoles de plus de 50 ans pour assurer un passage de relais entre générations de lecteurs ;
- du concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture. Il permet aux élèves de CM2 d'apprendre à dire un texte de leur choix ; il se termine par une grande finale nationale à Paris, à la Comédie française ;
- de la Semaine de la presse et des médias dans l'École, organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) en partenariat avec les professionnels des médias. C'est l'occasion pour les élèves de parcourir la diversité de la presse écrite dont la fréquentation est importante pour développer le sens de la synthèse et de l'argumentation ;
- du Goncourt des lycéens, en partenariat avec la Fnac, qui permet à près de 2 000 élèves de lire et d'étudier la sélection de romans de la liste du Goncourt. Une cinquantaine de classes de lycéens âgés de 15 à 18 ans, issus de seconde, première, terminale ou BTS, générales ou techniques sont concernées. Le 16 novembre 2017, le jury constitué par les délégués régionaux et étrangers réunis à huis clos à Rennes, élira le 30^e Prix Goncourt des lycéens. ■

Une politique publique et concertée en faveur de la lecture



ÉCOLE INCLUSIVE : LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- **La scolarisation des élèves en situation de handicap** est une priorité du Président de la République et du Gouvernement. Avec le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, l'éducation nationale porte une attention toute particulière à cette question.
- **La scolarisation de tous les enfants**, quel que soit leur handicap, est un droit garanti par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis augmente** chaque année depuis 2006.
- **Grâce au partenariat renforcé entre les structures spécialisées et l'École** et grâce à l'amélioration de l'encadrement, les parcours des enfants en situation de handicap se diversifient et s'allongent à l'École.

Accompagner les familles et les élèves

Un accueil croissant d'élèves en situation de handicap à l'École

L'accueil des élèves en situation de handicap est en constante augmentation. À la rentrée 2016, **300 815 élèves** en situation de handicap étaient scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale :

172 145

dans le premier degré

128 670

dans le second degré

Ces effectifs étaient en hausse de plus de 7,5 % par rapport à la rentrée 2015 où l'on comptait 279 000 élèves en situation de handicap.

Le développement de l'information aux familles

L'information des familles est renforcée afin de simplifier leurs démarches et de favoriser une prise en charge adaptée de leurs enfants. **Le site du ministère¹ et le numéro Aide handicap École (0 810 55 55 00) guident les familles :**

- pour inscrire des enfants dans l'école ou l'établissement de secteur ;
- pour définir, avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le scénario de scolarisation le mieux adapté à la situation de l'enfant ;

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

- pour mettre en place le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il détermine si la scolarisation est individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médicosocial, si elle nécessite des aménagements ou des matériels particuliers et si elle requiert l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire. Les familles sont associées ainsi que le professeur référent.

Le renforcement de l'accompagnement humain

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Deux catégories de personnels remplissent cette mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- les AESH, personnels sous contrat de droit public, recrutés sur critères de qualification professionnelle (ou par transformation d'un contrat unique d'insertion sur critères d'ancienneté) ;
- les agents engagés par contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), sous contrat de droit privé régi par le Code du travail.

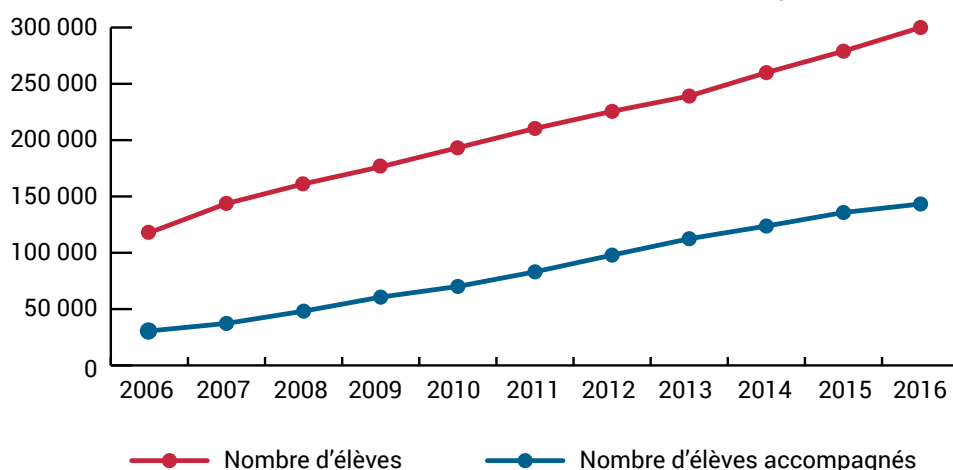
À la rentrée, non seulement les CUI-CAE destinés au soutien des enfants en situation de handicap sont maintenus, mais une partie non négligeable est transformée en AESH afin de pérenniser ces emplois. Les AESH peuvent également s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) débouchant sur le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, créé par le décret du 29 janvier 2016.

À la rentrée 2016, le nombre total d'accompagnants était de 53 394 ETP.

À la rentrée 2017, le nombre total d'accompagnements est de 61 462 ETP.

8 068 emplois sont donc créés pour accueillir plus d'enfants et améliorer les conditions de leur scolarité.

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap et de l'accompagnement



Inclure toujours plus les élèves en situation de handicap

Augmenter le nombre de structures d'accueil

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sont implantées dans les écoles, les collèges et les lycées et permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves.

Le nombre de dispositifs Ulis est de 8 354 à la rentrée 2016 (4 784 Ulis école, 2 903 Ulis collège et 667 Ulis lycée). 96 108 élèves en bénéficient.

Plus de 100 000 enfants, adolescents ou jeunes adultes restent éloignés de l'École en raison de la maladie ou du handicap. **Ils sont scolarisés dans des unités d'enseignement (UE) au sein des établissements spécialisés.**

Afin de faciliter leur scolarisation, **les établissements scolaires accueillent de plus en plus d'unités d'enseignement rattachées aux établissements médicosociaux.**

4^e plan autisme

Avec le 4^e plan autisme lancé par le Président de la République, le 6 juillet 2017, l'accueil des élèves avec troubles du spectre autistique (TSA) constitue une priorité. Le 3^e plan autisme (2013-2017) a permis la création de 112 UE en classes maternelles, scolarisant en moyenne sept élèves à temps plein, pour améliorer l'inclusion scolaire de ces enfants dès la petite enfance. Cette scolarisation s'appuie sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées et coordonnées telles que recommandées par la Haute autorité de santé (HAS). Dans le cadre du 4^e plan autisme, un groupe de travail portera spécifiquement sur l'axe scolarisation, de la maternelle à l'université, en concertation avec les familles, les associations et les collectivités territoriales.

Former

La formation professionnelle des enseignants spécialisés, chargés d'éduquer et d'accompagner les élèves souffrant de troubles du comportement ou de handicaps, a été renouvelée en 2017. Les dispositions de la circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2017. Elles précisent les modalités d'application et les contenus pédagogiques des modules de formation. Cette nouvelle formation **s'adresse désormais aux professeurs du premier comme du second degré.**

Le numérique au service d'une école inclusive

Les outils numériques proposent des réponses personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, leur permettant de suivre une scolarité la plus proche possible de celles des autres élèves. En effet, l'évolution des supports mobiles et tactiles ouvre de nouvelles perspectives pour l'inclusion des élèves handicapés.

Le ministère de l'Éducation nationale soutient, en étroite concertation avec le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, le **développement de nombreuses ressources numériques adaptées**, accessibles aux élèves à besoins spécifiques et **couvrant les différents champs du handicap.**

Des **expérimentations sont en cours** :

- ClisTab2 étudie l'intérêt du numérique pour les élèves porteurs d'autisme ;
- le cartable connecté s'attache à faciliter le suivi de la scolarisation des élèves hospitalisés ;
- OrDYSlexie vise à améliorer le quotidien des élèves porteurs de DYS (dyslexie, dyscalculie, dysgraphie, dysorthographe, trouble des habilités manuelles, dysphasie, dysgnosie, etc.) en les rendant plus autonomes.

Par ailleurs, de nombreux parcours de formation à distance existant sur le site M@gistère² permettent de former des enseignants non spécialisés à l'accueil de ces élèves dans leurs classes. ■

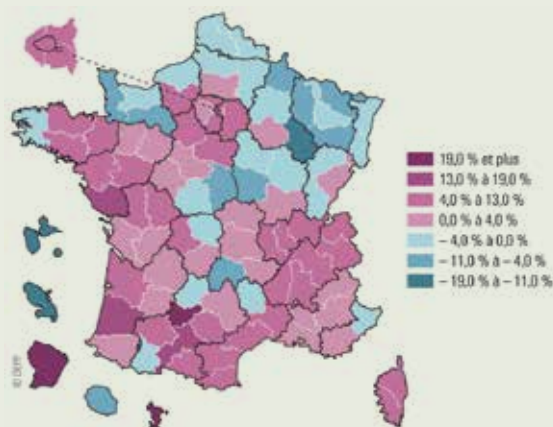
² <https://magistere.education.fr>

APPORTER DES RÉPONSES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉLÈVES

TENIR COMPTE DES DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉLÈVES, DANS CHAQUE TERRITOIRE, POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

POPULATION ÂGÉE DE 0 À 17 ANS

entre 2005 et 2015

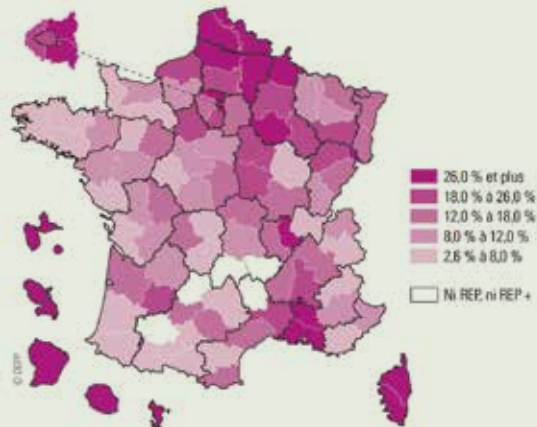


Le nombre de jeunes de 0 à 17 ans est en forte augmentation dans le Sud et l'Ouest

- Hausse la plus forte :
Tarn-et-Garonne **+ 20 %**
- Baisse la plus forte :
Martinique **- 19 %**

PART DES COLLÉGIENS EN REP ET REP+

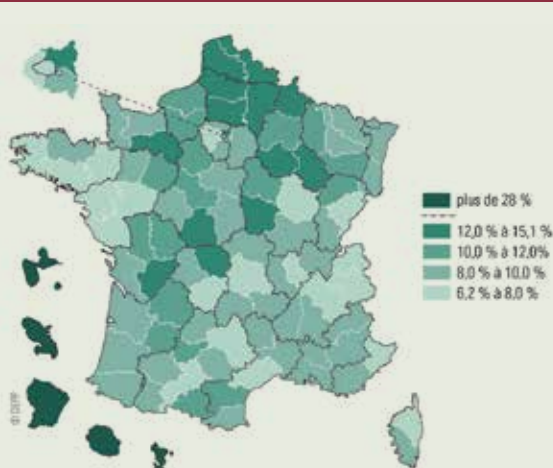
en 2015-2016



1 collégien sur 5 est en éducation prioritaire (20,9 %), dont 7 % en Rep+

- Plus de collèges Rep ou Rep+ en Île-de-France, dans le Nord et les outre-mer
- Certains départements ne comptent aucun établissement en Rep ou Rep+

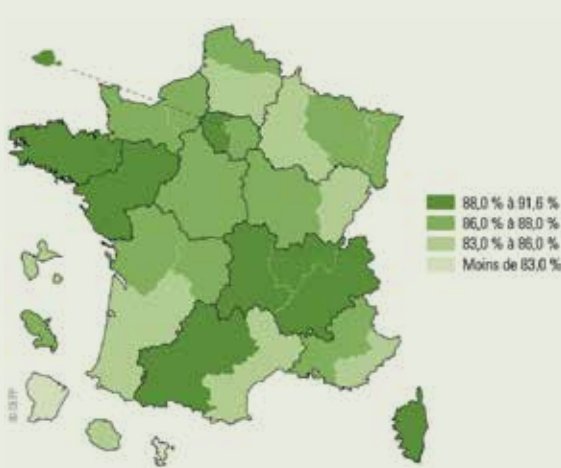
PART DES JEUNES NÉS EN 1992 EN DIFFICULTÉ DE LECTURE



1 jeune sur 10 est en difficulté de lecture

- Plus de difficultés dans les académies des outre-mer (**73 %** à Mayotte)
- Moins de difficultés dans les académies de Rennes et de Grenoble (moins de **8 %**)

TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)



87,3 % des candidats ont été admis au DNB en 2016

- Taux de réussite le plus haut :
Corse et Lyon (**89 %** et **90 %**)
- Taux de réussite le plus bas :
Mayotte (**71 %**)

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE SUR TOUT LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET DANS LES OUTRE-MER

L'ESSENTIEL

- **Lors de la conférence des territoires, qui s'est tenue au Sénat le 17 juillet 2017**, le Président de la République a rappelé son attachement à la continuité territoriale du service public sur tous les territoires de la République.
- **L'École doit s'appuyer sur cette richesse** en proposant des solutions adaptées à chaque territoire.
- **Développer une offre éducative de qualité** dans les départementaux ruraux, de montagne et d'outre-mer, constitue une priorité pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.
- **Ainsi, des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales** sont mis en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire.

Tenir compte des disparités territoriales et sociales

La répartition des moyens d'enseignement prend en compte les inégalités sociales, les disparités territoriales et démographiques.

Le modèle de répartition utilise un critère territorial, fondé sur la classification en aires géographiques de l'Insee et un critère social fondé sur le revenu fiscal moyen par unité de consommation apprécié au niveau communal.

Cela permet d'équilibrer les dotations en emplois au bénéfice des territoires isolés et de ceux qui concentrent des populations socialement en difficulté.

Sécuriser le remplacement des enseignants

Le remplacement des enseignants absents est un levier essentiel pour garantir la continuité du service public sur tout le territoire. Cet effort est réaffirmé à la rentrée 2017 avec une augmentation des postes dédiés au remplacement dans le premier degré.

Dans les collèges et lycées, qui ont la responsabilité d'assurer les remplacements des professeurs absents (moins de quinze jours), des protocoles sont élaborés dès le début de l'année scolaire. Ils organisent la manière dont la communauté scolaire compte limiter et prendre en charge les absences de courte durée.

Amplifier les signatures des conventions ruralité

Les territoires ruraux et de montagne sont fragilisés par :

- une faible démographie entraînant la baisse régulière des effectifs d'élèves ;
- des difficultés récurrentes d'accessibilité ;
- une faible attractivité pour les équipes enseignantes.

Les conventions ruralité sont la traduction du travail de collaboration de l'éducation nationale avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir l'école rurale et de montagne.

Les conventions ruralité permettent l'organisation scolaire dans le premier degré. Elles permettent de maintenir et d'améliorer une offre éducative de qualité. Les leviers d'action mobilisés dans ces conventions sont notamment :

- la constitution de pôles scolaires ;
- la mise en réseau des écoles ;
- le renforcement des liaisons écoles-collèges ;
- la diminution du nombre d'écoles à classe unique ;
- les innovations pédagogiques ;
- l'adaptation des services de transport scolaire ;
- le recours aux ressources numériques.

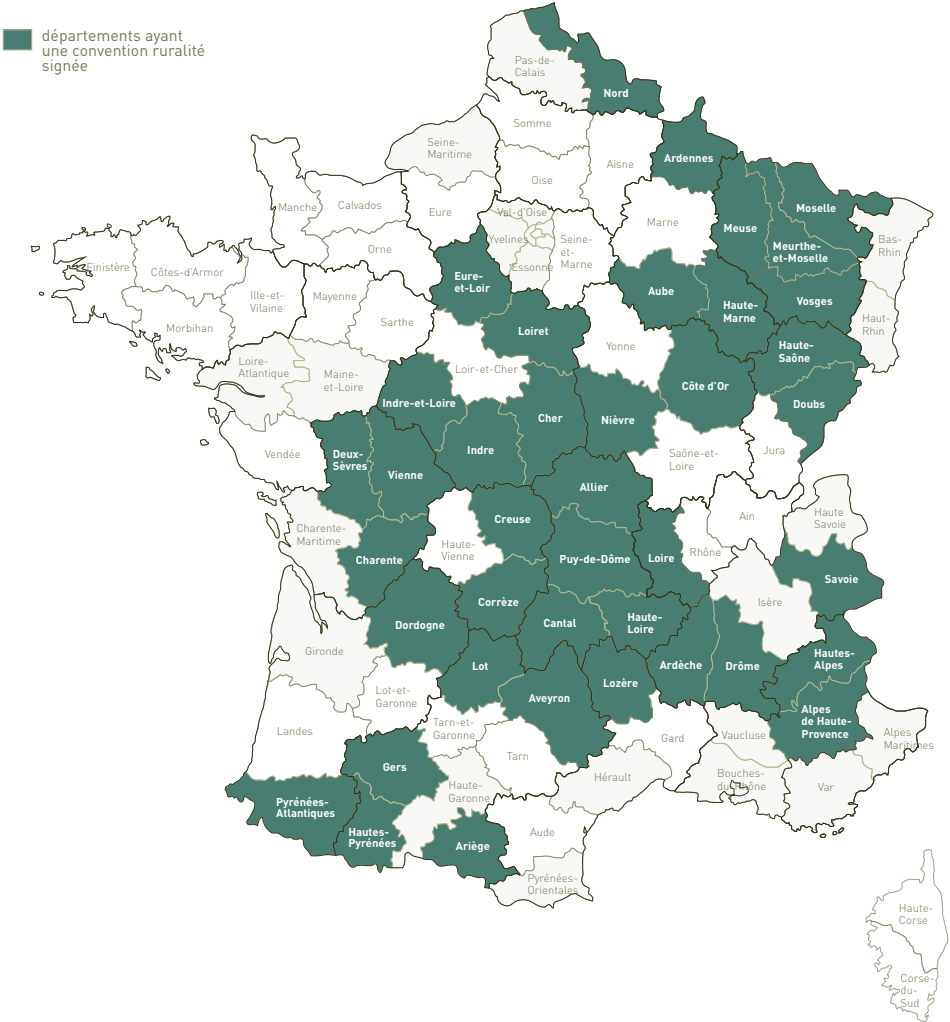
En 2017, quarante départements sont couverts par une convention ruralité sur la soixantaine de départements éligibles.

La signature des conventions ruralité dans les départements non couverts doit se poursuivre. Il faut travailler à leur renouvellement quand elles arrivent à échéance en augmentant leur portée autour de trois objectifs :

- **le développement des internats dans son volet rural.** Actuellement 200 000 lits sont disponibles en France, mais 20 % sont inoccupés, en majorité dans les territoires ruraux. Il reste à revitaliser ces internats par des projets éducatifs ambitieux qui permettent de donner aux élèves un cadre et une ouverture à la culture, au sport et à la nature ;
- **réflexion sur le bâti scolaire**, notamment par la possible intégration de l'école et du collège rural d'une même commune dans un même ensemble immobilier pour favoriser la qualité des parcours des élèves de la maternelle à la 3^e et l'innovation pédagogique des équipes ;
- **donner un nouvel élan éducatif aux territoires ruraux** en développant des classes de CM2-6^e expérimentales afin d'accueillir de nouveaux collégiens extérieurs au territoire et hébergés dans des internats aujourd'hui inoccupés. Cela permettrait de créer une nouvelle dynamique.

Les conventions ruralité s'articulent avec les engagements du Président de la République sur l'école primaire exprimés lors de la conférence nationale des territoires. À ce titre, lors de l'examen des dernières mesures de carte scolaire habituellement prises autour de la rentrée scolaire, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale seront très attentifs aux écoles rurales et de montagne.

Départements couverts par une convention ruralité



Un engagement pour les outre-mer

La prise en compte des spécificités des territoires d'outre-mer se traduit par des taux d'encadrement des élèves plus favorables que dans les territoires métropolitains. Ainsi, en 2016 par exemple, le ratio entre le nombre de professeurs pour 100 élèves est de 5,51 à Mayotte, 6,19 dans les départements d'outre-mer, à comparer à un ratio de 5,32 en France métropolitaine.

À la rentrée 2017, 348 nouveaux postes sont créés dans le premier degré pour les outre-mer, dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves, ce qui permettra d'améliorer encore leur encadrement. Dans le second degré public, 374 nouveaux postes de professeurs et 25 postes sanitaires et sociaux et de conseillers principaux d'éducation sont créés, tant pour accueillir les nouveaux élèves que pour améliorer les taux d'encadrement.



Le volet éducation du plan d'urgence pour la Guyane a acté des mesures structurantes permettant de renforcer l'attractivité scolaire du territoire, dont certaines seront applicables dès la rentrée 2017 :

- le recrutement et la formation de quarante nouveaux intervenants en langue maternelle, au bénéfice des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle (ce qui porte leur nombre à quatre-vingts, soit un doublement) ;
- un engagement de l'État auprès de la collectivité territoriale de la Guyane pour accélérer la construction de collèges et de lycées. Il en va de même auprès des communes pour la construction d'écoles ;
- une mobilisation renforcée des financements des programmes d'investissement d'avenir des projets d'internats ;
- des mesures de gestion des ressources humaines pour pallier le déficit d'attractivité et l'isolement du territoire.

Déterminante pour l'avenir de ces territoires, l'École sera au cœur des enjeux des assises des outre-mer qui s'ouvriront à l'automne. ■

SOUPLESSE NOUVELLE DANS L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

L'ESSENTIEL

- **La réforme des rythmes scolaires a pu créer des tensions dans certains territoires.** Le Président de la République a souhaité y répondre en donnant aux acteurs de terrain une liberté nouvelle.
- **Le décret du 27 juin 2017** introduit ainsi la possibilité d'une nouvelle dérogation dans l'organisation de la semaine scolaire.
- **L'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire** afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.
- **La demande de dérogation** se fait sur la base d'un consensus local entre les acteurs de l'éducation.

Une nouvelle dérogation au cadre réglementaire

La réforme des rythmes scolaires reposait sur un modèle uniforme d'organisation du temps scolaire. Elle n'a pas pris en compte la diversité des situations locales ; des crispations ont existé dans bien des endroits.

L'adaptation des rythmes scolaires proposée à partir de la rentrée 2017 correspond à un changement de méthode : **elle privilégie les coopérations entre toutes les parties prenantes** (communautés éducatives, élus).

Le décret du 27 juin 2017 ne vise pas à revenir sur la réforme conduite depuis 2013, mais à offrir une liberté nouvelle aux acteurs en rendant possible une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours dès lors qu'il y a consensus local.

Ainsi, l'organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours demeure. Lorsque la communauté éducative et la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sont satisfaites de l'organisation de quatre jours et demi, elles peuvent continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Le décret élargit donc le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire pour rendre possible une semaine comportant huit demi-journées réparties sur quatre jours.

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) doit être saisi d'une proposition conjointe de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des conseils d'école concernés. Il lui revient de trancher dans le sens de la cohérence des apprentissages et de l'intérêt des enfants.

La mise en œuvre de la semaine de quatre jours résulte nécessairement de l'accord de la commune ou de l'EPCI et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école.

Avant de fixer définitivement l'organisation du temps scolaire, **l'IA-Dasen a consulté la collectivité territoriale compétente en matière de transport scolaire.**

Un assouplissement possible dès la rentrée scolaire 2017 et lors des rentrées ultérieures

Le décret permet une mise en œuvre de ces nouvelles dispositions dès la rentrée scolaire 2017.

Toutefois, le décret n'impose pas aux communes souhaitant passer à la semaine de quatre jours de le faire dès cette rentrée. C'est une possibilité qui pourra également être mise en œuvre lors d'une rentrée ultérieure. À cet égard, l'année 2017-2018 pourra être l'occasion d'une réflexion associant l'ensemble des acteurs locaux (communes ou établissement public de coopération intercommunale [EPCI], conseils d'école et inspecteurs de l'éducation nationale [IEN] de circonscription) en vue de cette éventuelle évolution.

À la rentrée 2017 :

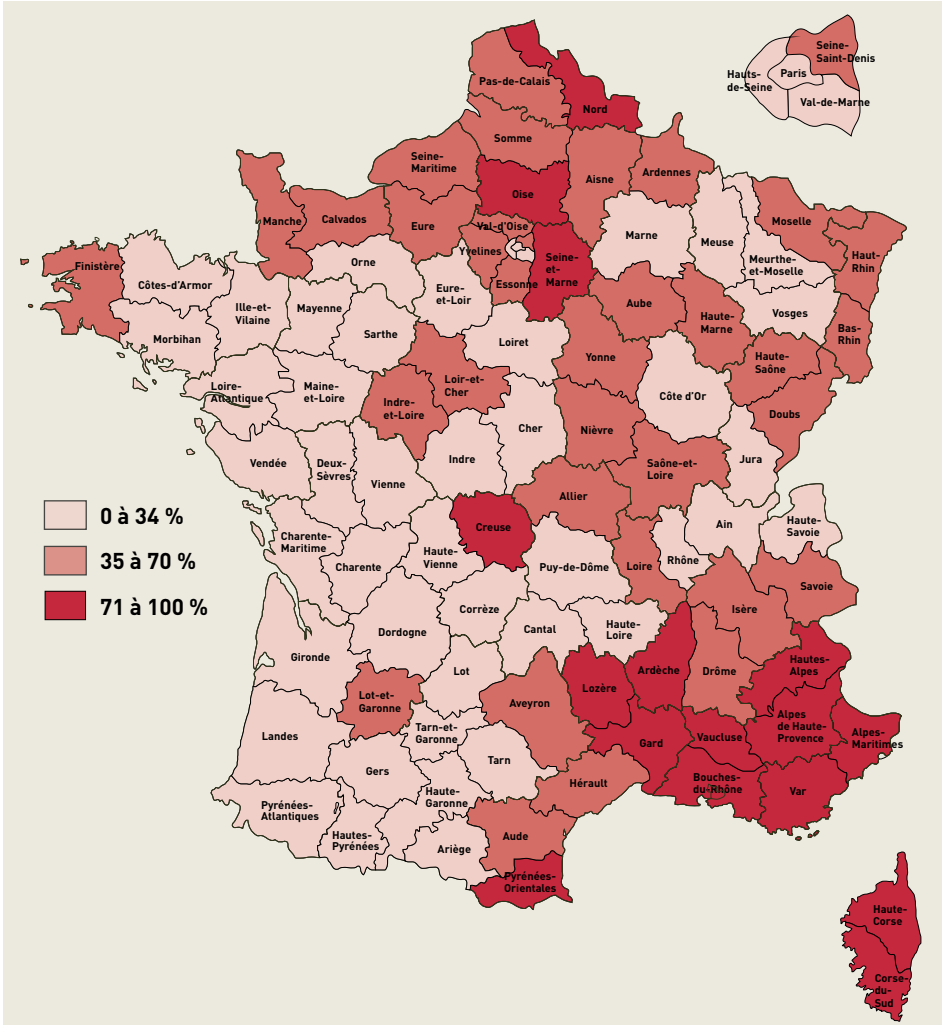


Ce mouvement montre que les acteurs de terrain se sont saisis de la liberté nouvelle qui leur était offerte pour mettre en place des organisations correspondant aux besoins de leur territoire. Les villes, *a fortiori* les grandes villes, sont restées très majoritairement à quatre jours et demi.

Depuis le mois de juillet, les horaires des écoles pour la rentrée 2017 sont consultables sur le site dédié du ministère¹.

¹ <http://www.education.gouv.fr/pid29074/l-organisation-du-temps-scolaire-a-l-ecole.html>

Communes passant à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017



Une souplesse nouvelle dans l'intérêt des enfants

Les études montrent que les effets de l'aménagement du temps scolaire – sur quatre jours ou quatre jours et demi – sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves. En 1994, une étude menée par Brizard, Desclaux et Salva, puis une autre menée par Dévolvé et Dalila et enfin, en 1997, celle de Bianco et Bressoux concluent dans le même sens².

Les communes sont invitées à poursuivre leur réflexion déjà engagée sur les temps de l'enfant dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Les communes qui conservent une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours continuent à bénéficier du fonds de soutien aux activités périscolaires.

Le ministère poursuit son dialogue avec les collectivités territoriales pour veiller à la qualité et à la bonne articulation des temps de l'enfant partout sur le territoire. Cette qualité doit se traduire notamment par la diversité et la richesse des activités et par leur dimension pédagogique. ■

² Bressoux, P. et Bianco, M. (avec la participation de Michèle Arnoux et Cécile Bleuchot), Les effets d'un aménagement du temps scolaire. L'expérience du canton du Monestier de Clermont. Rapport de recherche, 1^{re} phase (année scolaire 1996-1997), Inspection de l'éducation nationale de Grenoble Montagne, direction départementale jeunesse et sports de l'Isère, décembre 1998.

SÉCURISATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'ESSENTIEL

- **La sécurité des élèves et des personnels, et la sécurisation des écoles et des établissements scolaires, constituent des préoccupations constantes** pour le ministère de l'Éducation nationale en lien étroit avec le ministère de l'Intérieur.
- **Le ministère de l'Éducation nationale agit sur plusieurs leviers** : la mise en sûreté des écoles et des établissements en lien avec les collectivités locales, la prévention du risque et la gestion de crise.
- **Ces mesures s'inscrivent dans le cadre général du plan Vigipirate** et sont déclinées de manière plus précise dans l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires. Cette instruction constitue désormais le cadre obligatoire de l'action des différents acteurs qui contribuent à la sécurité des établissements.
- **La diffusion d'une culture partagée de la sécurité** est plus que jamais l'un des objectifs de l'École, afin de prévenir les menaces et de protéger au mieux les élèves et les personnels.

Sécuriser les écoles et les établissements scolaires

La sécurisation des écoles, des collèges et des lycées est une priorité nationale. Elle se renforce grâce à un investissement continu des collectivités locales et un appui de l'État par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) qui s'élève à 50 millions d'euros.

Chaque école et chaque établissement dispose désormais d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion).

Les directeurs et chefs d'établissements veillent au quotidien à la sécurité des élèves et, plus généralement, des membres de la communauté éducative. Ils informent les parents d'élèves des mesures de prévention et de protection qu'ils sont amenés à prendre pour la sécurité de tous. Ils mènent un dialogue régulier avec la collectivité territoriale compétente (commune, département, région) pour que les travaux de mise en sûreté soient décidés, programmés et réalisés d'un commun accord.

Les consignes Vigipirate sont en vigueur dans l'ensemble des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat. Des mesures simples mais nécessaires en découlent :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint – prioritairement l'exercice attentat-intrusion.

Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les établissements scolaires, notamment dans ceux qui possèdent un internat. Aux abords de l'établissement, il faut éviter, dans toute la mesure du possible, les attroupements qui exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Une sécurisation de ces lieux est indispensable.

Adopter la bonne attitude en situation de crise

Le PPMS attentat-intrusion établit clairement la procédure à suivre en cas d'intrusion ou d'attentat terroriste dans les écoles et établissements. Les procédures retenues par le PPMS attentat-intrusion organisent la mise en sécurité des élèves et des personnels (évacuation, regroupement, confinement) et permettent d'attendre l'arrivée des secours.

Dans les écoles primaires, une attention particulière est portée à la cohérence des procédures de sécurisation prévues pendant les temps scolaires, qui relèvent de l'éducation nationale, et les temps périscolaires, qui relèvent des collectivités locales.

Ces procédures font l'objet d'une réflexion tout au long de l'année. Il s'agit d'aider les élèves et les personnels à appréhender leur environnement en situation de crise. L'accent sera notamment mis sur les points suivants :

- reconnaissance de l'alarme et de la fin de l'alarme ;
- découverte des cheminements ;
- identification des lieux de confinement et des cachettes ainsi que des possibles sorties ;
- repérage des objets permettant de se barricader et de se protéger.

Les exercices sont l'occasion de valider, de corriger ou de préciser les orientations générales inscrites au PPMS attentat-intrusion.

Diffuser la culture de la sécurité dans la communauté éducative

La formation des cadres, notamment des personnels de direction des établissements, à la gestion de crise, organisée en partenariat avec le ministère de l'Intérieur passe de 500 personnels inscrits l'année écoulée à 1 500 pour la prochaine année scolaire. Cet effort vise à professionnaliser le plus grand nombre de personnels sur ce volet au sein du ministère.

Dans cette approche globale, l'éducation à la sécurité doit s'inscrire dans une démarche d'éducation à la responsabilité individuelle et collective face à des situations de risques majeurs. Afin de favoriser la diffusion d'une culture de la sécurité commune à tous, plusieurs axes sont renforcés :

- le développement de l'éducation à la responsabilisation, dans le cadre de la prévention des risques majeurs, conformément à la dimension éducative du PPMS ;
- le développement de la sensibilisation et de la formation des élèves aux premiers secours et aux gestes qui sauvent ;
- le développement et la valorisation de l'engagement des jeunes dans la sécurité civile, à travers le dispositif des classes de cadets de la sécurité civile qui est installé à la rentrée 2017 sur tout le territoire, à raison d'une classe a minima par département.

Prévenir la radicalisation

Le ministère a mis en place un ensemble de dispositions visant à lutter contre la radicalisation :

- lutte contre les obscurantismes dans le cadre des enseignements ;
- signalement des élèves qui présentent des risques de basculement ;
- suivi particulier de l'instruction à domicile et de l'enseignement privé hors contrat par les inspections et les rectorats.

Développer la coordination entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur

Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'Éducation nationale, depuis sa nomination, a voulu inscrire son action dans une étroite coopération avec le ministre de l'Intérieur.

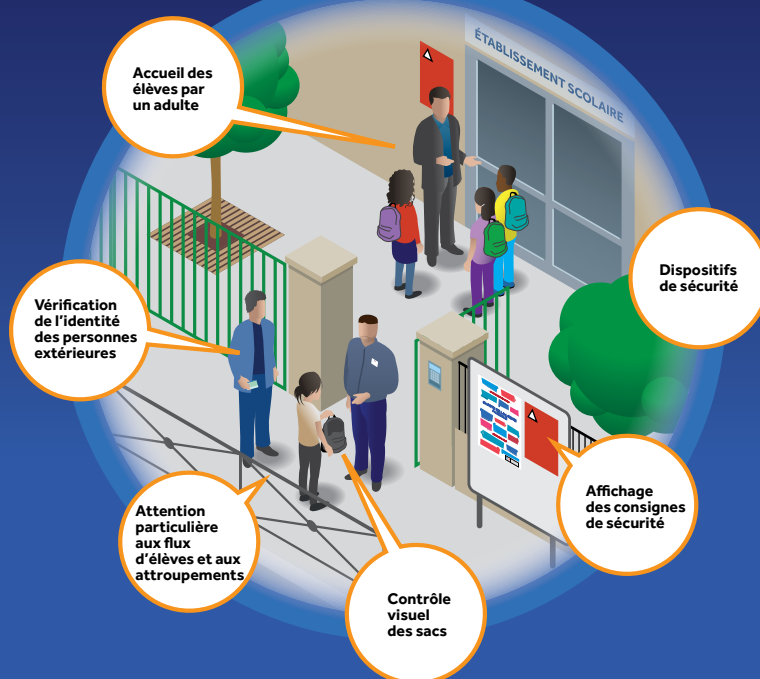
Des instructions émanant des deux ministres ont été transmises mi-juin aux recteurs et aux préfets en leur demandant de renseigner un tableau de bord détaillé qui recense l'ensemble des dispositions mises en place dans les académies (cellules de crise, plans et protocoles, suivi des exercices, référents, etc.). **Dans chaque département, un état-major de sécurité, présidé par le préfet associant l'IA-Dasen et ses services**, s'est réuni avant la mi-juillet. Les mesures à prendre pour intensifier la sécurité des établissements ont été arrêtées. **Un suivi national de ces actions est réalisé.**

Dès la rentrée, une instruction ministérielle transmise aux recteurs rappellera le contexte, les postures en cas de menace et précisera à nouveau le rôle de la cellule de veille et d'alerte installée par le ministre dès sa nomination. Elle est destinée à améliorer le recueil et le suivi des faits graves, et surtout la réactivité en cas d'alerte.

Le rôle des différents acteurs aux niveaux national, régional et départemental est clarifié. La chaîne d'alerte et de gestion de crise à partir de l'école ou de l'établissement scolaire jusqu'au niveau ministériel est renforcée :

- **le secrétaire général**, haut fonctionnaire de défense et de sécurité, en lien direct avec le ministre et son cabinet, est le garant de la bonne organisation et du fonctionnement du dispositif national de gestion de crise, en particulier de la réactivité et du fonctionnement de la chaîne d'alerte ;
- **la cellule de veille et d'alerte** garantit une réactivité maximale en cas d'alerte ;
- **le recteur** arrête le dispositif de préparation et de gestion de crise qui lui paraît le plus adapté aux particularités de l'académie ;
- **l'IA-Dasen, assisté d'un référent sûreté éducation nationale**, relaie les instructions ministérielles et rectorales et accompagne notamment la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté et de leurs exercices, ainsi que des diagnostics de sûreté ;
- **les directeurs d'école et les chefs d'établissement** veillent au quotidien à la sécurité des élèves et, plus généralement, des membres de la communauté éducative. ■

SÉCURISATION DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES : UNE PRIORITÉ NATIONALE



ADOPTER LA BONNE ATTITUDE EN SITUATION DE CRISE

- Chaque école et chaque établissement disposent d'un plan particulier de mise en sûreté qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion)
- Organisation de trois exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

DIFFUSER LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ DANS LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

- Formation annuelle des cadres de direction des établissements scolaires à la gestion de crise
- Prévention de la radicalisation

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS CLARIFIÉ, CHAÎNE D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE RENFORCÉE

Secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité

- Veille à la bonne organisation et au fonctionnement et du dispositif national de gestion de crise, en particulier la chaîne d'alerte

Cellule de veille et d'alerte

- Garantit une réactivité maximale en cas d'alerte

Recteur

- Arrête le dispositif de préparation et de gestion de crise le plus adapté aux particularités de l'académie

IA-Dasen, assisté d'un référent sûreté éducation nationale

- Relais les instructions ministérielles et rectorales
- Accompagne la mise en œuvre des PPMS et de leurs exercices, ainsi que des diagnostics de sûreté

Directeurs d'école et chefs d'établissement

- Veillent à la sécurité des élèves, et plus généralement, des membres de la communauté éducative

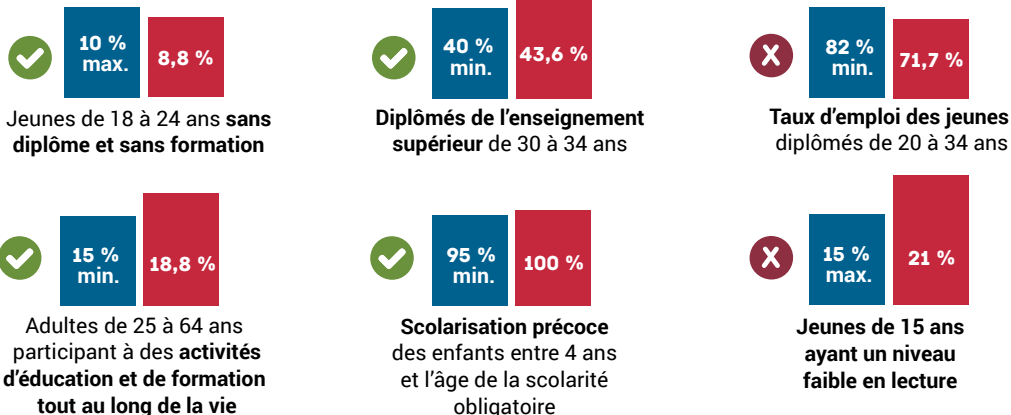
L'ÉCOLE DES EXCELLENCES

L'ÉCOLE FRANÇAISE : FORCES ET FAIBLESSES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DANS L'EUROPE

Objectif européen France

L'Europe a fixé des objectifs pour les systèmes éducatifs. Notre École doit progresser.



Source : Stratégie européenne Éducation et formation 2020

DES RÉSULTATS PERFECTIBLES

Maîtrise des compétences du socle en début de 6^e

17,9 % des élèves ne maîtrisent pas la langue française
mais **20 points d'écart** entre les collèges hors EP et les collèges Rep+

28,4 % des élèves ne maîtrisent pas bien les mathématiques, la culture scientifique et technologique
mais **30 points d'écart** entre les collèges hors EP et les collèges Rep+

Des résultats moyens quand d'autres pays augmentent



Culture scientifique



Compréhension de l'écrit



Culture mathématique

France

495 points

499 points

493 points

Moyenne pays OCDE

493 points

493 points

490 points

Source : Pisa 2015

22,1 % des jeunes de 15 ans ont un faible niveau en culture scientifique

21,5 % des jeunes de 15 ans ont un faible niveau en compréhension de l'écrit

23,5 % des jeunes de 15 ans ont un faible niveau en culture mathématique

22,5 % des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC) ne sont pas des lecteurs efficaces

Source : Depp 2016

UNE ÉCOLE QUI REPRODUIT LES INÉGALITÉS SOCIALES

Parcours et réussites très différents selon l'origine sociale

SONT BACHELIERS

84 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires nés entre 1984 et 1988

55 % des enfants d'ouvriers ou d'employés

SONT DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR

60 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires ayant terminé leur formation initiale en 2012, 2013 ou 2014

32 % des enfants d'ouvriers ou d'employés

Source : Observatoire des inégalités 2015

L'ÉCOLE MATERNELLE, ÉCOLE DU LANGAGE

L'ESSENTIEL

- ▮ **Les premières années de la scolarité sont déterminantes** pour préparer la réussite des enfants et les aider à prendre confiance en eux.
- ▮ **L'objectif, fixé par le Président de la République, de s'attaquer à la difficulté scolaire à la racine**, passe par une ambition renforcée pour la maternelle.
- ▮ **L'apprentissage du langage est crucial** pour préparer l'acquisition de la lecture et de l'écriture. Or, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé connaît beaucoup moins de mots qu'un enfant issu d'un milieu favorisé¹.
- ▮ Souvent admirée à l'étranger, **l'école maternelle doit rester l'un des grands atouts du système éducatif français** en devenant toujours davantage une école du langage, qui prépare les élèves à l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Les apports de la science

L'Institut des politiques publiques souligne **la nécessité de détecter le plus précisément possible les processus cognitifs et langagiers** qui freinent les progrès des enfants pour permettre une stimulation précoce et intensive².

C'est particulièrement le cas pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Le **programme Parler** (apprendre, réfléchir, lire, ensemble pour réussir) – conduit, entre 2005 et 2008, par Michel Zorman, médecin de santé publique et chercheur de l'université de Grenoble Alpes – visait à trouver des stratégies pour prévenir l'échec scolaire des publics socialement les plus fragiles. Il s'intéressait notamment à l'acquisition du langage oral et des pratiques liées à l'écrit des enfants de la grande section de maternelle au CE1. L'étude a montré l'importance d'un travail explicite et systématique sur la conscience phonologique, l'enseignement du code alphabétique, du vocabulaire oralisé et de la compréhension. Mené en petit groupe et privilégiant la répétition, ce travail a permis de diviser la difficulté scolaire par deux.

De plus, **le projet Perry Preschool** mené entre 1962 et 1967 aux États-Unis, puis prolongé jusqu'en 2005, sur des enfants de 3 à 4 ans, montre l'impact significatif des pédagogies structurées, progressives et répétitives sur le devenir professionnel des enfants³. Les enfants du groupe test sont tirés au sort dans le même ensemble d'enfants que le groupe témoin. Si ces derniers suivent le programme classique, les premiers bénéficient d'activités intensives et de grande qualité. À 40 ans, les bénéfices de ces apprentissages sont toujours visibles chez ces élèves dont l'insertion professionnelle a été réussie.

Ainsi, la scolarisation maternelle peut contribuer, dès le plus jeune âge, à la réduction des inégalités, notamment celles qui résultent des écarts dans les acquis langagiers.

¹ Betty Hart et Todd Risley, « The early catastrophe », *Education Review*, 2004, 77 (1), p. 100-118.

² Pascal Bressoux, Marc Gurgand, Nina Guyon, Marion Monnet, Julie Pernaudet, « Évaluation des programmes de réussite éducative », *Rapport IPP*, n° 13, mars 2016.

³ Lawrence J. Schweinhart, PhD. *The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 40: Summary, Conclusions, and Frequently Asked Questions* (High/Scope Press 2004).

Développer le langage

Le développement cognitif de l'enfant passe nécessairement par la maîtrise du langage.

La première priorité de l'école maternelle est donc la simulation et la structuration quotidienne du langage oral des élèves ainsi que l'entrée progressive dans une culture de l'écrit dont ils découvrent la fonction et qu'ils sont amenés à comprendre de mieux en mieux tout au long de l'école maternelle.

Depuis les premiers essais jusqu'aux verbalisations plus complexes, l'attention portée par le professeur au langage des enfants doit être constante. Grâce à l'usage de différents registres de discours (raconter, décrire, expliquer, etc.) les enseignements ont pour objectif de mener les élèves vers des prises de parole élaborées dans des situations pédagogiques variées.

Le professeur conduit les élèves à acquérir une conscience phonologique, en manipulant syllabes et phonèmes. À travers certaines activités comme les jeux, les comptines apprises par cœur et suivies à l'écrit, ils commencent à comprendre l'articulation qui se joue entre l'oral et l'écrit.

Les enfants acquièrent peu à peu les compétences nécessaires : savoir écouter, comprendre, interpréter, saisir l'essentiel d'un texte, traiter et hiérarchiser les informations et comprennent ainsi à quoi sert l'écrit.

En parallèle, après les exercices graphiques, l'écriture apporte une contribution importante à la connaissance des lettres et des mots vus et entendus. Cette activité renvoie à une première compréhension de la correspondance des lettres et des sons.

Parler, comprendre et être compris

Les enseignements de l'école maternelle incitent à travailler progressivement le langage dans toutes ses dimensions, à l'oral comme à l'écrit.

L'un des objectifs essentiels est que tous les élèves découvrent le principe alphabétique et disposent d'une conscience phonologique suffisamment solide pour **envisager l'apprentissage de la lecture dans de bonnes conditions**. La variété et la richesse du lexique contribuent à la réalisation de cet objectif.

Les enseignants invitent tous les enfants à prendre régulièrement la parole et à participer à diverses situations langagières pour prendre confiance en eux.

Les temps explicitement dévolus au langage ponctuent les journées des enfants à l'école maternelle. Pour autant, tous les temps de la classe sont l'occasion de leur permettre d'exprimer un avis ou un besoin, questionner, expliquer, donner leur point de vue, s'intéresser à ce que disent les autres.

Former les professeurs

Un effort de formation est indispensable pour que l'école maternelle devienne encore davantage une école du langage. Ces formations doivent prendre appui sur les dernières avancées de la recherche, en particulier dans le champ des sciences cognitives.

Des ressources d'accompagnement publiées sur le site Éduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid33040/programme-ressources-et-evaluation.html>

- « La scolarisation des enfants de moins de 3 ans » :

<http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html>

- Du langage oral au langage écrit :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/7/Ress_c1_Moins3ans_Langage_456467.pdf

- « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » : l'oral, le lien oral-écrit, l'écrit, la littérature de jeunesse :

<http://eduscol.education.fr/cid91996/mobiliser-le-langage-dans-toutes-ses-dimensions.html>

- « Graphisme et écriture » :

<http://eduscol.education.fr/cid91998/graphisme-et-ecriture.html>

- « Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle » :

<http://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html>

- Des indicateurs de progrès dans le domaine du langage :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/INDICATEURS_DE_PROGRES/90/0/50_pages_1703_551900.pdf

- Des points de vigilance concernant le développement langagier des enfants :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/VIGILANCE/06/1/Ress_c1_Eval_points_vigilance_546061.pdf

Les professeurs seront accompagnés également par la mise en place de formations spécifiques consacrées à ces questions. ■

SOUPLESSE ET ENRICHISSEMENT DES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE

L'ESSENTIEL

- **L'assouplissement de la réforme du collège** permis par l'arrêté modificatif du 16 juin 2017 contribue à **bâtir l'École de la confiance**.
- **Cette nouvelle étape pour le collège vise en effet à donner davantage de liberté, d'autonomie et de pouvoir aux équipes pédagogiques**, au plus près des réalités locales et des besoins des élèves.
- Elle est l'occasion **d'enrichir l'offre éducative et de permettre une diversification des parcours des élèves**.
- Le cadre rigide des enseignements interdisciplinaires est assoupli, l'accompagnement personnalisé des élèves est renforcé, les classes bilangues sont rétablies, un véritable enseignement du latin et du grec est créé.

Adapter le collège aux besoins des élèves

Les nouvelles mesures mises en œuvre à la rentrée permettent aux équipes éducatives de **mieux répondre aux besoins des élèves en décidant de la meilleure répartition horaire** entre les :

- temps d'accompagnement personnalisé (AP) ;
- enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Les équipes choisissent également le mode d'organisation des EPI : leur nombre et leurs thématiques ne sont plus imposés ; ils demeurent ancrés dans les programmes et les horaires disciplinaires. Pour les équipes éducatives, ils sont donc un moment important de créativité pédagogique et pour les élèves un moyen de comprendre la richesse de l'interdisciplinarité.

Concrètement :

- les collèges qui souhaitent conserver leur organisation actuelle le pourront ;
- les collèges qui souhaitent faire évoluer, dès la rentrée 2017, l'organisation actuelle pour mettre en place des classes bilangues le pourront ;
- les collèges qui souhaitent faire évoluer l'organisation de leurs enseignements à la rentrée 2018, ou aux suivantes, le pourront.

Enrichir les enseignements

Entre 2014 et 2016, il y a eu :

- la fermeture de 30 % des classes bilangues ;
- la diminution de 30 000 élèves bénéficiant d'une LV2 dès la 6^e ;
- la diminution de 20 000 élèves bénéficiant de l'enseignement des langues anciennes.

Afin de s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde et de valoriser les racines culturelles de l'Europe, les établissements peuvent proposer aux élèves davantage d'enseignements facultatifs et affirmer ainsi l'identité spécifique de leur projet éducatif.

Les classes bilangues sont réouvertes pour permettre l'apprentissage de deux langues dès la classe de 6^e.

Dès la 5^e, un nouvel enseignement de langue et culture européennes est créé, permettant de renforcer l'apprentissage des langues vivantes, jusqu'à deux heures à chaque niveau.

- En septembre 2017, 13 % des collèges envisagent d'ores et déjà l'ouverture de cet enseignement.

À partir de la 5^e, les élèves pourront désormais suivre jusqu'à deux heures de langue et culture régionales.

À partir de la 5^e, un véritable enseignement du latin et du grec est créé (jusqu'à 1 heure en 5^e, jusqu'à 3 heures en 4^e et en 3^e).

- 18 % des collèges prévoient déjà d'augmenter le volume horaire de leur enseignement de latin-grec dès l'année 2017-2018 ;
- une mission de réflexion est confiée à Pascal Charvet, IGEN honoraire, pour identifier les voies et les leviers afin de développer l'enseignement des langues anciennes en France.

Le début de l'apprentissage d'une seconde langue dès la 5^e pour tous les élèves est maintenu.

L'enrichissement des enseignements de langues permet de diversifier les parcours des élèves, mais aussi de conforter l'attractivité des établissements, qui choisissent de faire des langues un marqueur de leur projet.

Construire l'avenir des élèves

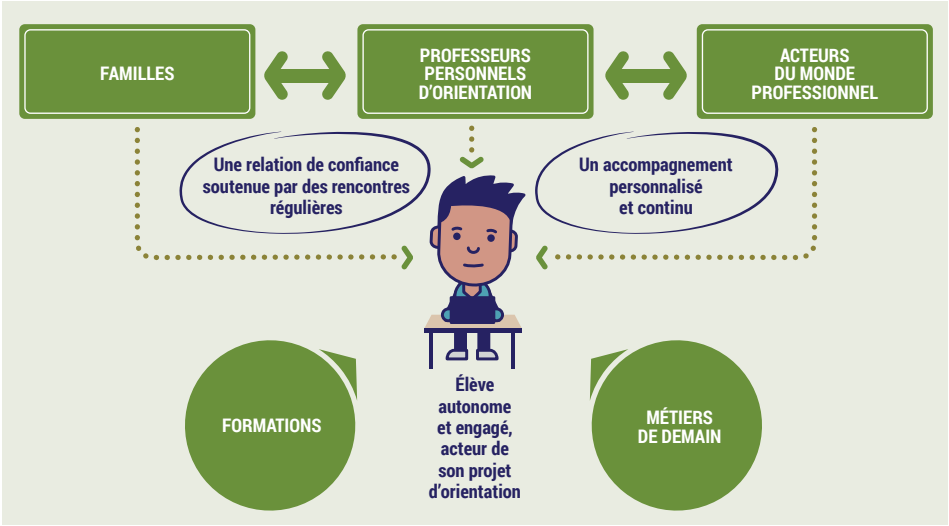
Cette souplesse nouvelle et cette diversification des enseignements permettent aux élèves de mieux préparer leurs projets de poursuite d'études.

Cette projection vers le futur des élèves nécessite :

- un accompagnement pédagogique continu et personnalisé des élèves ;
- l'association étroite des familles à la construction des choix des élèves ;
- l'information sur les perspectives données par chaque filière ou métiers, les métiers de demain et les moyens de les exercer en valorisant particulièrement les formations professionnelles par la voie scolaire ou de l'apprentissage ;
- un aperçu concret du monde professionnel par des stages ou des rencontres.

La procédure d'affectation au lycée via l'application Affelnet, sera améliorée afin de rendre la procédure plus lisible. ■

Tous engagés pour l'orientation des élèves



UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE COLLÈGE

DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES POUR :



répondre
aux besoins
des élèves



enrichir l'offre
d'enseignement



donner plus de souplesse
aux communautés éducatives pour
définir leur projet d'établissement



proposer une
ouverture sur l'Europe
et sur le monde

PLUS DE SOUPLESSE DANS LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

OBJECTIF

Accorder davantage de confiance aux acteurs de terrain

Enseignements obligatoires

Enseignements communs

23 h
en 6^e

22 h
en 5^e, 4^e
et 3^e

Enseignements complémentaires

À la fin du collège, tout élève doit avoir bénéficié de chacune de ces formes d'enseignements complémentaires. Les EPI peuvent commencer dès la 6^e. Ils n'ont plus de thématique ni de nombre imposés.

3 h
en 6^e

4 h
en 5^e, 4^e
et 3^e

- ▶ **Accompagnement personnalisé (AP)**
- ▶ **Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**

- ▶ **Un enseignement commun ou complémentaire peut, dès la 6^e, être dispensé dans une langue vivante étrangère ou régionale, à condition que cet enseignement ne représente pas plus de la moitié du volume horaire total.**

DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS ENRICHIS

OBJECTIFS

- Ouvrir le collège sur l'Europe et le monde
- Valoriser les racines culturelles

Enseignements facultatifs



Rétablissement des bilangues en 6^e

À la rentrée 2017, rétablissement des bilangues

D'ici 2020, + 10 % d'établissements jumelés avec un établissement allemand



Rétablissement des sections européennes

À partir de la 5^e jusqu'à 2 h/semaine d'enseignement de langue et culture européennes



Rétablissement du latin et du grec

Dès la 5^e 1 h/semaine

En 4^e et 3^e jusqu'à 3 h/semaine

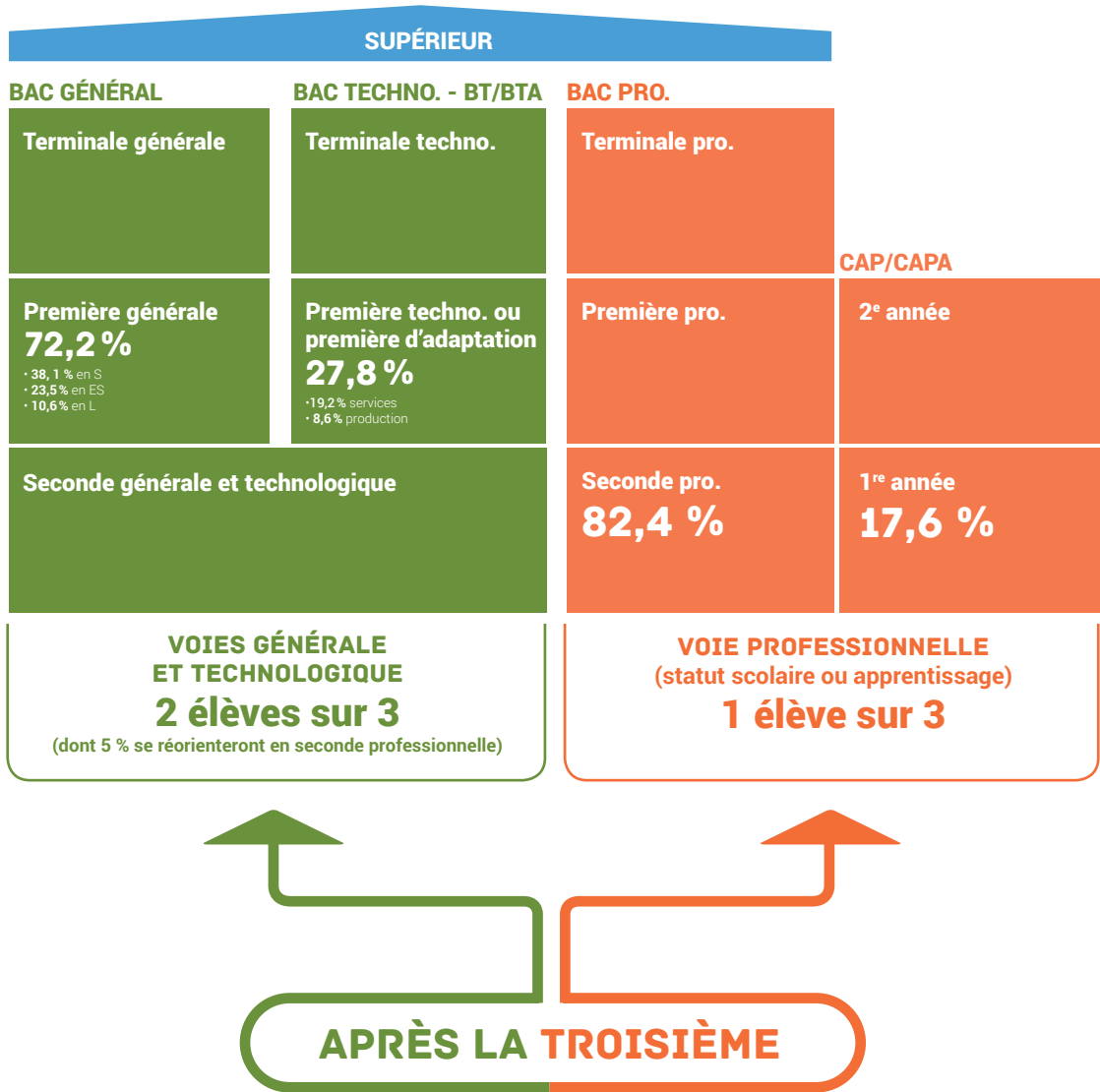


Langues et cultures régionales

À partir de la 5^e jusqu'à 2 h/semaine

LES FILIÈRES DE FORMATION ET D'ORIENTATION APRÈS LA 3^E

ASSURER, POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 3^E, UN PARCOURS DE FORMATION ET UNE ORIENTATION SPÉCIFIQUES, ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN



BT : brevet de technicien
BTA : brevet de technicien agricole
CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole
CFA : centre de formation d'apprentis
Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Source : Depp rentrée 2016

REMUSCLER LE BACCALAURÉAT

L'ESSENTIEL

- ▮ **Le baccalauréat est un repère essentiel** dans la scolarité et la vie des élèves.
- ▮ **Au fil des années, sa complexité et sa faible valeur prédictive d'une réussite dans les études supérieures** l'ont affaibli.
- ▮ **À l'automne 2017, une concertation s'ouvrira pour faire évoluer cet examen** et lui redonner tout son rôle de premier grade universitaire.
- ▮ **Le baccalauréat doit être en mesure** de mieux préparer à l'orientation, à la réussite dans l'enseignement supérieur.

Un examen à bout de souffle

Depuis la réforme du lycée général et technologique mise en œuvre en 2010, le baccalauréat s'est enrichi de nouvelles épreuves, destinées à élargir l'évaluation des compétences en langues vivantes, dans le champ du numérique et aussi d'intégrer plus d'interdisciplinarité et de démarches de projet.

Mais les baccalauréats souffrent aujourd'hui d'ajustements successifs, qui se sont additionnés, en même temps que les épreuves optionnelles se sont multipliées. **Le baccalauréat a atteint une lourdeur et une complexité unanimement dénoncées qui rigidifient le lycée et rendent le pilotage de l'examen compliqué.**

La session 2017 a nécessité :

- 2 900 sujets ;
- la correction de 4 millions de copies en 15 jours ;
- la mobilisation de 170 000 correcteurs et examinateurs.

Les différents dysfonctionnements constatés lors des dernières sessions montrent également que le baccalauréat mérite d'être repensé.

Dans le même temps, 60 % des bacheliers ne valident pas leur première année à l'université, ce qui ne manque pas d'interroger la pertinence de l'examen au regard des attendus de l'enseignement supérieur.

Se renouveler en se nourrissant des exemples européens

Dans vingt-sept des trente-sept pays de l'OCDE, un examen terminal sanctionne la fin de l'enseignement secondaire.

Dans la plupart des pays, le nombre d'épreuves est limité à quatre environ, alors qu'en France un candidat au baccalauréat en passe au minimum une douzaine, réparties sur deux années.

Certains de nos voisins prennent en compte les évaluations réalisées par les professeurs en cours d'année, organisent des épreuves interdisciplinaires ou des oraux destinés à présenter les travaux réalisés par les élèves.

Ainsi, **en Italie**, l'examen terminal dénommé *esame di Stato* (ou *esame di maturità*) se compose de trois épreuves écrites et d'un oral pluridisciplinaire (*colloquio pluridisciplinare*). Il s'agit d'une soutenance orale qui porte sur l'ensemble des disciplines ainsi que sur le travail scolaire de la dernière année de lycée. Il se déroule devant un jury composé de sept examinateurs de disciplines différentes, dont trois professeurs de l'établissement du candidat.

Parfois, le candidat peut choisir le niveau de l'épreuve qu'il vise, de façon à affirmer précocement des choix sur les matières qu'il privilégie pour son orientation future. Ainsi, le candidat au **baccalauréat finlandais** doit participer au minimum à quatre épreuves. Pour les épreuves de mathématiques, de seconde langue nationale et de langues étrangères, deux niveaux de difficulté sont proposés. Le candidat peut choisir le niveau de l'épreuve à laquelle il participe. Au moins une des épreuves doit être passée au niveau le plus élevé.

En Espagne, la préparation du *bachillerato* s'effectue en deux ans. 60 % de la note finale provient du contrôle continu de la seconde année, 40 % de l'évaluation finale. Celle-ci porte sur quatre matières principales suivies par l'élève. Pour élever sa note finale et accéder à l'université, il est fréquent de présenter en sus plusieurs options.

Remuscler le baccalauréat pour la session 2021

En s'inspirant notamment de ce qui fonctionne bien en Europe, il faut aujourd'hui repenser le baccalauréat dans son ensemble avec une **double ambition** :

- mieux attester des acquis du lycée ;
- favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur et l'insertion dans l'emploi.

Il s'agit donc tout à la fois de simplifier et de renforcer l'examen pour lui redonner tout son sens. Trois grands objectifs pourront guider le processus d'évolution à venir :

- des épreuves terminales recentrées sur quelques disciplines ;
- une place accrue pour le contrôle continu ;
- une meilleure articulation avec les études supérieures.

Une **large concertation** sera lancée dès cette rentrée avec pour objectif un nouveau baccalauréat en juin 2021. ■

LE BACCALAURÉAT AUJOURD'HUI

TROIS TYPES DE BACCALAURÉAT



Général : 3 séries

Technologique : 7 séries

12 à 16 épreuves

2 épreuves facultatives maximum



Professionnel : + 90 spécialités

7 épreuves

dont **50 %** au moins en **contrôle continu**

2 épreuves facultatives maximum

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2017

Bac général

➔ **337 475** admis
+ **3,2 %** par rapport à 2016

90,7 % de réussite

Bac technologique

➔ **128 109** admis
+ **1,3 %** par rapport à 2016

90,5 % de réussite

Bac professionnel

➔ **176 104** admis
- **1,7 %** par rapport à 2016

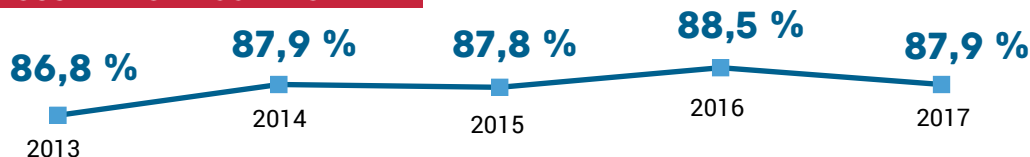
81,5 % de réussite

Total des bacheliers admis : **641 688**

➔ Aujourd'hui, la part des bacheliers dans une génération atteint **78,9 %**

(Source : Note d'information, Depp, juillet 2017)

RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT



INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (EN %)

Filières	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Tous bacs confondus
Université	70,1	33,4	8,3	45,1
dont DUT	9,8	11,5	0,6	7,5
Classe préparatoire aux grandes écoles	12,7	2	0	6,9
Section de technicien supérieur	8,5	41,5	27,8	20,7
Autres formations	11,8	5,1	0,7	7,3

(Source : MENESR pour l'année 2015)

LE BACCALAURÉAT EN EUROPE

Système mixte (contrôle continu + quelques épreuves)

Suisse



Italie



Espagne



Allemagne



Norvège



Danemark



Pays-Bas



Système qui valorise les épreuves terminales

France



Espagne



Belgique



Angleterre (au choix)



Pas d'équivalence du bac

Grèce



Suède



FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL UNE VOIE D'EXCELLENCE

L'ESSENTIEL

- **Un lycéen sur trois est un lycéen professionnel.**
- **Pour relever les défis éducatifs** qui se posent à notre pays et créer l'École de la confiance, il est nécessaire d'agir très en amont en s'assurant de la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par tous les élèves.
- **Il faut également agir en aval** en rendant la voie professionnelle plus attractive car porteuse d'insertion, d'excellence et ambassadrice des savoir-faire à la française.
- **La voie professionnelle** doit mieux articuler les statuts d'élève et d'apprenti.
- **Ainsi renouvelé**, l'enseignement professionnel participera pleinement de la « nouvelle espérance » française voulue par le Président de la République.

Moderniser l'offre de formation

L'enseignement professionnel concentre aujourd'hui une part importante de la difficulté scolaire. Les élèves ne préparent pas toujours des diplômes permettant une insertion professionnelle réussie et connaissent un taux d'échec très important quand ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

En lien avec les régions et les besoins des territoires, **les cartes des formations doivent cibler prioritairement les métiers d'avenir ou en tension**. La dimension européenne de la formation professionnelle doit également être renforcée.

Pour répondre aux besoins de l'économie et des territoires, les diplômes professionnels doivent **apporter aux jeunes les compétences et les savoirs permettant de continuer à apprendre tout au long de la vie** pour leur permettre d'accompagner les évolutions technologiques en cours et à venir.

Pour atteindre cet objectif et permettre une réponse rapide et adaptée aux changements des métiers et des compétences, les modes d'élaboration des diplômes doivent évoluer grâce à un dialogue renforcé avec le monde professionnel.

Par ailleurs, quand cela est nécessaire, l'insertion des jeunes sortant de la voie professionnelle doit être favorisée par le développement d'une offre de formation leur permettant de compléter un premier diplôme avec une seconde formation – spécialisation ou formation à un métier connexe.

Vers une insertion professionnelle réussie

Apprentissage et enseignement professionnel sont deux modalités complémentaires offrant des parcours pédagogiques différents. L'objectif doit être de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes : à diplôme équivalent, sept mois après l'obtention de leur diplôme, 65 % des apprentis sont en emploi, pour 49 % des jeunes lycéens professionnels.

Afin de développer l'apprentissage, conformément à l'engagement du Président de la République, les parcours mixtes de formation, permettant, par exemple, de terminer en apprentissage un parcours de formation engagé sous statut scolaire, seront développés.

Cela implique des coopérations renforcées avec les régions et, au niveau local, entre les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis et les entreprises, notamment en mobilisant les Campus des métiers et des qualifications ou les lycées des métiers. Les cahiers des charges des Campus des métiers et des qualifications prendront davantage en compte ces évolutions destinées à favoriser la réussite professionnelle des lycéens.

Favoriser la réussite de tous

Rénovation des CAP

Malgré le travail entrepris dans la voie professionnelle en 2009, les CAP n'ont pas été véritablement rénovés depuis de nombreuses années.

Or, les classes préparant ce diplôme accueillent une part croissante d'élèves fragiles, dont certains ne maîtrisent pas les connaissances et compétences nécessaires à la poursuite des apprentissages. Cela pèse à la fois sur l'insertion professionnelle (seulement 30 % des élèves diplômés de CAP sont en emploi sept mois après leur sortie) et sur la poursuite de formation (environ un jeune sur cinq). Un plan d'actions en faveur des élèves de CAP sera lancé afin d'organiser une prise en charge différenciée des élèves et de renforcer les possibilités d'innovation pédagogique dans ces classes.

Poursuite d'études

Par ailleurs, un tiers des bacheliers professionnels poursuivent aujourd'hui leurs études, mais leur taux d'échec est élevé (près de 95 % d'échec), notamment à l'université. L'enjeu est de favoriser les poursuites d'études de ces bacheliers vers les filières dans lesquelles leurs chances de réussite sont les plus élevées : plus de 60 % de réussite des bacheliers professionnels au BTS en 2016.

Une expérimentation menée dans cinq académies permet, sur avis de l'équipe pédagogique de terminale, aux bacheliers professionnels qui le demandent, d'intégrer une section de technicien supérieur. Cette expérience permettra d'identifier les conditions favorables à ces parcours de réussite. ■

Pour aider les jeunes à choisir leur orientation dans une voie professionnelle,

il est utile de mettre à leur disposition des informations sur l'organisation de la formation à l'École et en entreprise, le contenu des enseignements, les voies de poursuite d'études et les métiers auxquels ils peuvent prétendre. Il est également indispensable de leur préciser les niveaux d'insertion dans le monde du travail par filière et par diplôme professionnel.

Pour cela, le ministère de l'Éducation nationale publie chaque année les résultats de deux enquêtes sur

l'insertion des jeunes dans la vie active sept mois après leur sortie de formation professionnelle, que le diplôme (CAP, baccalauréat professionnel ou BTS) ait été obtenu ou non :

<http://www.education.gouv.fr/cid116934/construire-son-orientation-dans-la-voie-professionnelle-en-connaissant-les-niveaux-d-insertion-dans-le-monde-du-travail.html>

DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

L'ESSENTIEL

- ▮ La culture de l'évaluation est la condition des **progrès des systèmes éducatifs**.
- ▮ Elle se traduit par l'évaluation des politiques conduites et des dispositifs mis en place, par l'évaluation des établissements dans une logique d'accompagnement et de soutien ainsi que par l'évaluation des acquis des élèves tout au long de leur parcours pour apporter des réponses mieux adaptées à leurs besoins.
- ▮ L'éducation nationale met en place différentes méthodes d'évaluation scientifiques, reconnues au plan international, et respectueuses des données personnelles des élèves.

Développer l'évaluation nationale des élèves

L'évaluation des élèves répond à plusieurs objectifs, à la fois distincts et complémentaires :

- fournir aux professeurs des outils pour ajuster leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves ;
- doter les inspecteurs territoriaux d'indicateurs permettant de mieux appréhender les résultats des écoles ou des établissements et de mieux les accompagner.

À l'entrée du CP

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves de CP seront évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Concrètement, il s'agira, en début d'année, d'évaluer les compétences des élèves dans le domaine de la langue et dans celui des mathématiques.

Cette évaluation souple et rapide permettra à chaque professeur de CP d'affiner les éléments diagnostiques qui lui sont fournis par la synthèse des acquis scolaires de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle. La personnalisation des enseignements en sera facilitée.

Des compétences sensibles pour la réussite

Ces évaluations ont été conçues par le ministère de l'Éducation nationale (Dgesco en lien avec l'inspection générale et la Depp, et avec un appui d'un groupe de chercheurs et du Cnesco). Elles viennent mutualiser les banques constituées par les différentes académies au cours des dernières années.

Les situations d'évaluation proposées en français portent sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture, en ciblant notamment spécifiquement des compétences cruciales pour l'apprentissage de la lecture :

- connaissance des lettres ;
- richesse du vocabulaire ;
- conscience phonologique ;
- compréhension orale.

Des exercices d'écriture permettent d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique par les élèves entrant au CP ainsi que leur maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

En mathématiques, les situations d'évaluation proposées portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul et d'identification de formes géométriques, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition/recomposition d'un nombre, la connaissance de la suite numérique.

Un déroulement selon un protocole commun

L'évaluation est organisée par chaque école au cours du mois de septembre ; la correction est réalisée localement par le professeur des élèves évalués :

- un outil simple, de type tableur, est fourni au professeur pour lui permettre de collecter les résultats de chaque élève de sa classe, item par item ;
- un fichier école collecte les résultats anonymisés de tous les élèves de CP de l'école ;
- les résultats sont transmis à l'inspecteur de circonscription. Ils permettent de déterminer les meilleures modalités de l'accompagnement de l'action pédagogique au niveau local.

À l'entrée du collège en 6^e

Au mois de novembre, une évaluation standardisée des acquis en français et en mathématiques sera organisée pour tous les élèves de 6^e.

Conçu à partir d'un modèle entièrement numérique en ligne, ce protocole est issu d'une expérimentation menée par la Depp en 2015 avec 160 000 élèves.¹

Chaque élève bénéficiera d'un retour individualisé. Toutes les données collectées le sont selon un protocole d'anonymisation.

Le livret scolaire unique (LSU)

Ces évaluations diagnostiques viennent compléter le livret scolaire unique numérique de l'élève, constitué pendant sa scolarité à l'école élémentaire et au collège, qui contient l'ensemble des éléments fondamentaux du parcours scolaire, du CP à la 3^e : bilans périodiques, bilans de fin de cycle, attestations officielles.

Il constitue un cadre uniforme et partagé pour toute la durée de la scolarité obligatoire. Il prend en compte la globalité de la formation de l'élève au sein de son établissement scolaire et garantit ainsi la continuité du suivi des acquis des élèves quel que soit leur parcours (changement d'établissement ou d'académie, passage du public au privé, etc.).

FOCUS : UNE NOUVELLE ÉVALUATION DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

La maîtrise des compétences numériques des élèves doit être régulièrement évaluée par les équipes pédagogiques.

Pour suivre l'acquisition des compétences numériques, l'ancien B2i (brevet informatique Internet) sera remplacé par **une évaluation régulière des compétences numériques des élèves** qui figurera dans les livrets

scolaires à l'école et au collège et dans les bulletins au lycée. En outre, l'établissement scolaire délivrera **une véritable certification du niveau de maîtrise des compétences numériques pour les élèves du cycle 4 des collèges et du cycle terminal des lycées.**

La nouvelle plateforme, mise en œuvre par le Gip Pix, permettra de passer ces certifications.

¹ NI de la Depp, n° 18 juin 2016 : « Évaluation numérique des compétences du socle en début de 6^e » <http://www.education.gouv.fr/cid102737/evaluation-numerique-des-competences-du-socle-en-debut-de-sixieme-des-niveaux-de-performance-contrastes-selon-les-academies.html>

Relancer et développer l'évaluation des établissements

L'objectif est de privilégier une approche collective avec des évaluations triennales.

Une équipe rectorale, composée notamment de chefs d'établissement et d'inspecteurs, établira un diagnostic de l'établissement (organisation pédagogique, vie scolaire, résultats des élèves, qualité des infrastructures, etc.) en cohérence avec son projet et en s'appuyant en premier lieu sur l'autoévaluation réalisée par les équipes pédagogiques.

Un contrat et un accompagnement entre l'établissement et l'académie seront établis sur la base de ce diagnostic.

Renforcer l'évaluation de politiques publiques éducatives

Pour mesurer l'effet de la mesure dont l'objectif est 100 % de réussite au CP, les élèves de CP et CE1 de 400 écoles seront évalués en septembre 2017 et en juin 2018. 200 écoles Rep+, 100 écoles Rep et 100 écoles hors éducation prioritaire sélectionnées permettront de mesurer l'impact du dédoublement des CP en réseau d'éducation prioritaire. Cette évaluation scientifique menée par la Depp, en lien avec des équipes de recherche sera complétée par une enquête destinée aux professeurs pour recueillir leurs observations sur l'organisation pédagogique et l'effet sur leurs pratiques, ainsi que par des observations en classe.

Le dispositif Plus de maîtres que de classes sera évalué parallèlement.

Les enquêtes d'évaluation ciblées avec des panels représentatifs et des groupes témoins seront développées. ■

POUR UNE ÉCOLE INNOVANTE

L'ESSENTIEL

- ▮ Pour répondre aux défis d'un monde qui change rapidement, **il est aujourd'hui nécessaire de faire bénéficier l'École des apports de la recherche et de l'innovation.**
- ▮ L'éducation nationale entend resserrer les liens avec la recherche et promouvoir la culture de l'expérimentation et de l'innovation.

Resserrer les liens entre enseignement et recherche

Les apports de la recherche scientifique peuvent aider à relever des défis majeurs auxquels l'École est confrontée comme, par exemple, la lutte contre la difficulté scolaire ou l'adaptation des pédagogies aux spécificités de chaque élève.

Les progrès récents réalisés dans le champ des sciences cognitives contribuent ainsi à une meilleure connaissance du fonctionnement du cerveau de l'enfant et des mécanismes d'apprentissages, notamment en matière de lecture.

Les résultats de ces recherches commencent à être diffusés auprès des acteurs de l'éducation nationale. Ainsi, un séminaire « lecture » organisé le 22 juin 2017 à l'École supérieure de l'éducation nationale (Esen) a permis aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) en charge de l'éducation prioritaire de bénéficier d'un état des connaissances scientifiques. Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale et membre de l'Académie des sciences, s'est notamment exprimé sur les apports de la science dans notre compréhension des mécanismes d'apprentissage de la lecture.

Pour accélérer cette dynamique, un conseil scientifique sera prochainement installé auprès du ministre de l'Éducation nationale. Lieu d'échange et d'expertise pluridisciplinaire, il aura pour mission de faire connaître les apports les plus récents et les plus pertinents de la recherche, afin d'éclairer la prise de décision politique. En fonction des problématiques qui lui seront soumises, ce conseil pourra procéder à des appels à projets pour lancer de nouveaux travaux de recherche ou encore formuler des avis sur la solidité scientifique des projets transmis.

L'objectif est de donner des bases scientifiques solides aux débats éducatifs et, progressivement, de diffuser dans l'ensemble du système éducatif une véritable culture de la recherche.

Promouvoir la culture de l'innovation et de l'expérimentation

La diffusion des connaissances les plus pertinentes passe par la formation initiale et continue des cadres de l'éducation nationale et, au-delà, de l'ensemble des personnels. L'Esen ainsi que les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) seront mobilisées sur ces questions.

Cette promotion passe également par la diffusion de pratiques d'innovation et d'expérimentation reposant sur des protocoles solides et éclairés par la recherche et conçues comme des moyens de faire progresser les élèves et le système éducatif.

Dans toutes les académies, des innovations se développent. Chaque année, des expérimentations qui témoignent du dynamisme des acteurs de terrain sont primées lors des Journées nationales de l'innovation.

La session 2018 mettra à l'honneur des innovations favorisant notamment l'apprentissage de l'autonomie et le travail personnel de l'élève, la construction d'un esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves, la diffusion de la culture scientifique et technique, la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Développer le numérique

Les outils et ressources numériques sont aujourd'hui un puissant vecteur d'innovation. Ils renouvellent les supports pédagogiques, enrichissent les manières de travailler et apportent également de nouveaux services pédagogiques permettant de répondre aux besoins de différenciation et d'individualisation des parcours et des activités (<http://eduscol.education.fr/cid105596/banque-de-ressources-numeriques-pour-l-ecole.html>).

Des outils numériques innovants, adaptés au dédoublement des classes de CP et au programme Devoirs faits, seront développés à partir de la rentrée et mis à la disposition des professeurs et des élèves. ■

FORMER LES PROFESSEURS

L'ESSENTIEL

- ▮ **La formation des professeurs** joue un rôle crucial pour relever le défi éducatif auquel la France fait face : 100 % des élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).
- ▮ **La formation initiale doit se caractériser par une entrée plus progressive dans le métier**, grâce notamment au développement des formules de pré-recrutement.
- ▮ Par ailleurs, la formation initiale et la formation continue ont vocation à **se nourrir davantage des apports de la recherche de haut niveau** reconnue internationalement et de l'expérience des praticiens.

Consolider la formation initiale des enseignants

Les difficultés de recrutement

Les résultats des concours 2017, qui ont permis de recruter 24 381 professeurs, témoignent de la fragilité des viviers de recrutement notamment dans certaines disciplines :

- 96 % des postes ont été pourvus dans le premier degré et 88 % dans le second degré ;
 - certaines disciplines ont du mal à attirer des étudiants :
 - les lettres classiques et les lettres modernes, qui avaient connu un recul en 2016, voient leur situation s'améliorer en 2017 ;
 - en mathématiques et en anglais, les jurys peinent à pourvoir les postes ouverts¹.
- Il apparaît donc nécessaire de mener une réflexion pour rendre ces concours plus attractifs.

Le pré-recrutement

Le ministère doit repérer précocement les étudiants dont le talent et les aspirations peuvent les conduire vers le métier de professeur.

Ces candidats potentiels doivent être accompagnés en leur proposant, par exemple, des postes d'assistant pédagogique (AP) ou d'assistant d'éducation (AED) dont les fonctions seront repensées pour devenir plus pédagogiques.

Ces expériences permettront à ces étudiants de se familiariser avec le monde de l'École et de fonder leur choix de carrière sur une expérience concrète.

Les futurs comme les jeunes professeurs pourraient être accompagnés dans ces expériences par des professeurs plus chevronnés sur le principe d'un « compagnonnage ».

Un chantier de réflexion sur le pré-recrutement sera ouvert dans le courant de l'année scolaire.

Former les professeurs

École supérieure du professorat et de l'éducation (Espe)

En lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère de l'Éducation nationale entend travailler avec les Espe et les universités auxquelles elles sont rattachées pour **faire évoluer leurs formations dans trois directions** :

- la fréquentation des méthodes d'apprentissage qui ont fait leur preuve, notamment pour le premier degré en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques ;
- les liens avec la recherche scientifique la plus innovante ;
- la mise en situation des futurs professeurs dans des classes.

¹ En mathématiques, 1 066 professeurs certifiés ont été recrutés pour 1 440 postes ouverts ; en anglais, le jury n'a admis que 847 candidats pour 1 190 postes.

Les méthodes pour apprendre aux élèves la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) sont des points essentiels de la formation des professeurs des écoles. Pour la lecture, on s'appuiera par exemple sur les travaux des neurosciences, qui ont démontré l'efficacité d'une pédagogie structurée, progressive et explicite. Par ailleurs, la culture de l'évaluation fera partie des attentes du ministère à l'égard des futurs professeurs.

Accompagner les professeurs

Chaque année, tout enseignant, du premier comme du second degré, bénéficiera d'au moins trois jours de formation continue adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe.

Dans le premier degré, la priorité est donnée aux formations portant sur la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire.

Un premier séminaire consacré au dispositif 100 % de réussite en CP s'est déroulé le 22 juin 2017. Cette journée de formation des inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré (IEN) a vocation à se décliner dans les plans académiques et départementaux de formation.

Plusieurs séminaires interacadémiques, organisés en septembre et octobre 2017, regrouperont l'ensemble des IEN. En présence du ministre, ils permettront d'exposer les priorités ministérielles pour l'école primaire et de présenter les ressources développées pour les soutenir.

Des actions du Plan national de formation sont dès à présent programmées telles que « Lire écrire et comprendre au cycle 2 », « Numération et calcul au cycle 2 », et pourront être déployées dans les académies.

L'année sera marquée par un large plan de formation en mathématiques à destination des professeurs des écoles de CM1 et CM2. Organisé selon une logique de formation-action combinant des temps de regroupements et des temps au sein de la classe et de l'école, ce plan de formation sera déployé en circonscription par les IEN et les conseillers pédagogiques.

La formation en ligne sera développée. Le catalogue national M@gistère propose déjà 455 parcours de formation dont 250 pour le premier degré, 138 pour le second degré, 54 pour les personnels d'encadrement et 13 pour les formateurs. Cette politique volontariste d'enrichissement de l'offre se poursuit avec la publication, dès novembre 2017, d'une collection Focus « Savoirs et démarches pour enseigner dans le premier degré ». ■

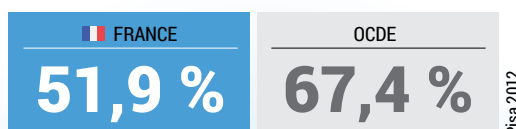
L'ÉCOLE DE LA BIENVEILLANCE

CONSTRUIRE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

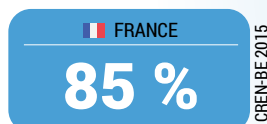
« Le plaisir d'apprendre à l'École est la condition du succès des élèves. Pour créer cet environnement favorable, l'École doit offrir un cadre bienveillant à même d'inspirer confiance aux élèves. »

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale

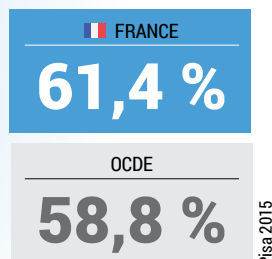
Il y a du bruit et de l'agitation
dans ma classe.



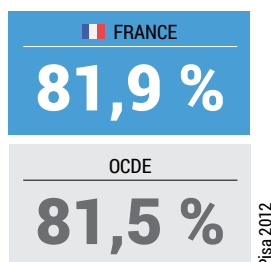
Je suis content
d'apprendre
de nouvelles
choses à l'école/
au collège.



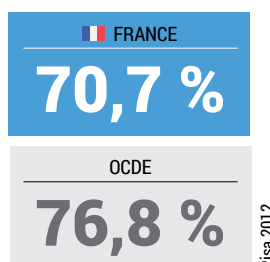
J'ai peur
d'avoir de
mauvaises
notes.



Si j'ai besoin d'aide
supplémentaire,
mes professeurs
me l'apporteront.



La plupart de
mes professeurs
s'intéressent
au bien-être
de leurs élèves.



RESPECTER AUTRUI

L'ESSENTIEL

- **Le respect d'autrui, au même titre que les autres savoirs, s'apprend.**
- Cet apprentissage passe par les connaissances et les compétences transmises dans le cadre des disciplines. Il passe aussi par un enseignement spécifique (l'enseignement moral et civique) et le respect du règlement intérieur des établissements.
- **Par l'ensemble de ces actions éducatives, l'École transmet les valeurs de la République** : liberté, égalité, fraternité, laïcité, respect de la dignité de la personne humaine.
- Toute la communauté éducative a donc le devoir de les enseigner et de les faire respecter dans la continuité de l'action au sein de chaque famille.
- Le ministère apporte tout son soutien aux personnels qui œuvrent au quotidien pour le respect de ces règles.

Un climat scolaire inégal

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves dans les établissements permettent d'apprécier la qualité du climat scolaire¹.

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2014-2015, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 24 et 12 incidents graves pour 1 000 élèves contre 5 pour 1 000 élèves dans les lycées généraux et technologiques. Ces incidents sont très inégalement répartis entre les établissements.

L'application Enquête locale de climat scolaire, déployée à la rentrée scolaire 2017, permet aux établissements de disposer d'un outil de diagnostic fiable de la qualité de vie des élèves et des personnels.

Au début du mois de juillet, le ministre a mis en place une cellule de veille et d'alerte destinée à améliorer le recueil et le suivi des faits graves.

Les valeurs de la République sont des repères essentiels

L'amélioration du climat scolaire passe par la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale.

Selon les termes même de la Constitution de la V^e République : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.** » Cette République a une langue, le français, un drapeau tricolore, un hymne national *La Marseillaise*, une devise : « **Liberté, Égalité, Fraternité** », un principe : « **Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.** ».

¹ Il est évalué dans le second degré, au niveau national, par le biais d'enquêtes auprès des chefs d'établissements et d'applications informatiques. L'enquête annuelle Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) et l'enquête de victimisation, menée tous les deux ans, permettent de documenter ces phénomènes.

Il est important d'expliquer en quoi concourir au bien commun nécessite d'inscrire sa liberté dans le cadre de la loi.

La laïcité est l'une des valeurs essentielles de la République. Elle est un principe protecteur des élèves. Le droit de penser et de croire librement pour chaque élève nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique.

À ce titre, la communauté éducative sera particulièrement sensibilisée à ces questions par le renforcement de la formation et la mise à disposition de ressources². Le portail Valeurs de la République de Canopé constitue de ce point de vue une référence³. Des instructions ont été données pour soutenir les personnels confrontés à des revendications identitaires.

Transmettre les valeurs de la République

Cette transmission passe par l'application stricte du règlement intérieur de l'établissement et par l'usage de la hiérarchie des sanctions.

Cette transmission passe par des actions éducatives :

- expliquer et donner du sens au règlement intérieur de l'école ou de l'établissement ;
- enseigner le pluralisme des opinions et des convictions ;
- développer la complexité de la pensée par la maîtrise des savoirs fondamentaux, la culture et notamment la lecture des grands textes ;
- prévenir les discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, etc.) ;
- prévenir le harcèlement.

L'enseignement moral et civique, mis en œuvre à chacun des niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel est central dans le parcours citoyen de l'élève :

- la sensibilité permet d'exprimer et de développer une conscience morale dans le respect des autres ;
- le droit et la règle visent à l'acquisition du sens des règles de la vie sociale ;
- le jugement permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacune et chacun au cours de sa vie, et de s'informer de manière rigoureuse sur le monde environnant ;
- l'engagement, enfin, assure la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.

L'engagement est un élément fondamental :

- prendre part à des actions éducatives locales, académiques ou nationales, permettant aux enseignants de traiter concrètement avec leurs élèves des enjeux de citoyenneté comme la mémoire et l'Histoire, avec, par exemple, le Concours national de la Résistance et de la Déportation ou La Flamme de l'égalité ;
- participer aux instances de son établissement (conseil de la vie collégienne, conseil des délégués pour la vie lycéenne, délégués de classe, instances de l'association sportive).

² <http://eduscol.education.fr/cid46673/laicite-et-faits-religieux-ressources-nationales.html>

³ <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/eduquer-a-la-laicite.html>

Le livret de citoyenneté

Pour que les élèves disposent d'un document rassemblant tous ces grands principes et puissent attester du niveau de leur engagement, un livret de citoyenneté sera transmis à chaque élève au terme de la scolarité obligatoire.

Il sera remis aux élèves en même temps que le diplôme national du brevet, dans les semaines suivant la rentrée scolaire 2017, au cours d'une cérémonie républicaine. Rituel solennel, en présence de leur famille, cette cérémonie permettra de rappeler les temps forts de la scolarité des élèves et de présenter les perspectives, qu'il s'agisse d'obligations ou d'engagements personnels, qui s'ouvriront à eux dès 16 ans, à 18 ans et au-delà.

MIEUX SOUTENIR LES ÉLÈVES : DEVOIRS FAITS ET STAGES DE RÉUSSITE

L'ESSENTIEL

- Les élèves les plus fragiles se verront proposer un « stage de réussite » pour commencer l'année dans de bonnes conditions, notamment en vue de l'entrée au collège.
- À compter de la rentrée des vacances de la Toussaint, les élèves volontaires pourront par ailleurs bénéficier gratuitement, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.
- Les devoirs sont indispensables aux progrès des élèves, notamment les plus fragiles.
- Ils peuvent aussi être source d'accroissement des inégalités sociales et peser sur la vie de famille.
- Le programme Devoirs faits vise à surmonter ce blocage en offrant un cadre bienveillant aux élèves pour progresser.

Stages de réussite

Il s'agit de stages gratuits pour des élèves volontaires qui rencontrent des difficultés scolaires. Ils sont encadrés par des professeurs. Ces stages sont d'une durée de 15 heures (3 heures quotidiennes pendant cinq jours). Ils sont organisés dans les locaux scolaires. Ils existent depuis 2008. Le nombre d'élèves qui y participent a augmenté entre 2008 et 2012 et n'a cessé de décroître depuis¹.

Afin d'apporter le soutien nécessaire aux élèves pour leur réussite, il est urgent de relancer et de renforcer ces « stages de réussite ».

Accompagner la réussite des élèves

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité.

Ce travail commence dans le cadre de la classe et se poursuit en-dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent les apprentissages.

Le programme Devoirs faits, organisé au sein de l'établissement, permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons, approfondir ses apprentissages ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, en bénéficiant d'un soutien quand il en a besoin.

En cela, le programme Devoirs faits contribue à réduire les inégalités d'accès au savoir.

¹ En 2012, 291 398 élèves suivaient 53 075 stages. En 2016, il n'y a plus que 152 509 élèves pour 25 863 stages.

Faire ses devoirs au collège

Au retour des vacances de la Toussaint, les collèges proposeront Devoirs faits en cohérence avec leur projet d'établissement. Les modalités de mise en œuvre feront d'abord l'objet d'une réflexion en conseil pédagogique, puis seront présentées par le chef d'établissement au conseil d'administration.

L'organisation de Devoirs faits répond à quelques principes simples :

- c'est un temps dédié à la réalisation des devoirs ;
- il a lieu au sein de l'établissement, en-dehors des heures de classe, en fin de journée ou à un autre moment ;
- son volume horaire est fixé par l'établissement ;
- il s'adresse à tous les collégiens, sur la base du volontariat ;
- les élèves en situation de handicap devront bien évidemment pouvoir bénéficier de ce programme, qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- les collégiens peuvent être invités par les équipes éducatives à y participer ou les familles en font spontanément la demande auprès des professeurs ;
- il est gratuit pour les familles.

Il revient aux équipes de direction, en prenant appui sur le conseil pédagogique, d'assurer la coordination entre les différents acteurs et de réguler le programme. Un chargé de la coordination du programme sera désigné au sein de l'établissement.

Mobiliser les énergies au service des élèves

Le programme Devoirs faits peut être pris en charge par les professeurs, les professeurs documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les volontaires du service civique et par des associations répertoriées nationalement et localement.

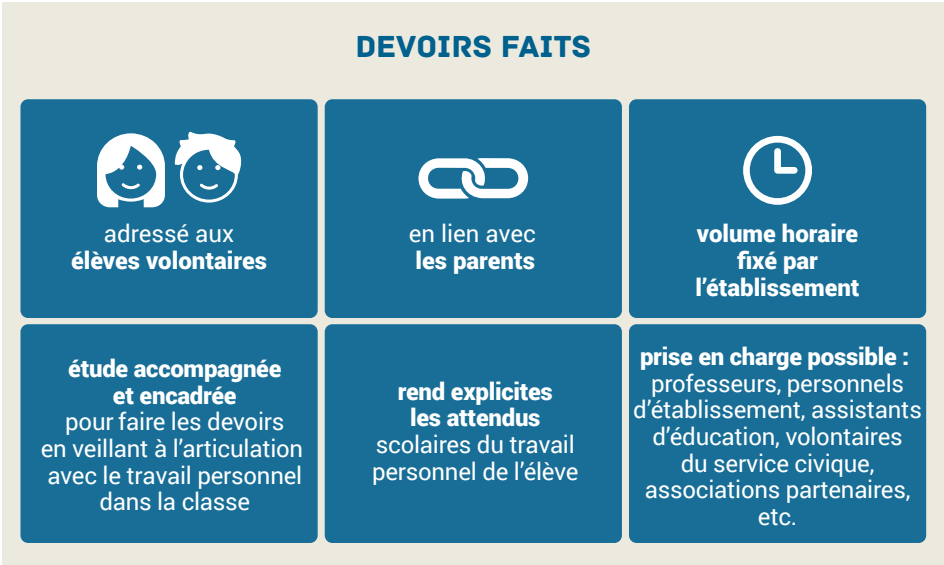
De nombreuses associations, qui contribuent d'ores et déjà à l'aide aux devoirs, ont manifesté leur volonté de participer activement à Devoirs faits. Elles le feront en s'inscrivant dans le projet défini par l'établissement et dans un cadre juridique formalisé par une convention. Devoirs faits s'articulera avec les programmes existants d'aide aux devoirs mis en place par les collectivités territoriales ou encore par les associations à l'extérieur des établissements (aide au domicile des élèves, accueil des élèves dans les associations, etc.).

Des ressources à disposition des équipes

Le ministère de l'Éducation nationale met des ressources, notamment un **vademecum**, à disposition des établissements pour les aider à mettre en place Devoirs faits.

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

Les ressources numériques constituent également de précieux appuis pour la mise en œuvre de Devoirs faits. Elles permettent notamment d'adapter les situations de travail pour certains élèves en situation de handicap. Des banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont disponibles à cette adresse : <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/> ■



STAGES DE RÉUSSITE ET DEVOIRS FAITS

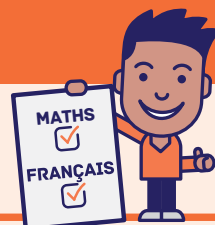
ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE LEUR SCOLARITÉ
POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS



STAGES DE RÉUSSITE

C'est quoi ?

Stage **gratuit** pour élèves volontaires et en difficulté



Pour qui ?

Les élèves de cours moyen, notamment **en classe de CM2**

Quand ?

À partir de **2017**

Pour quoi ?

Consolider des connaissances en **mathématiques** et en **français**

Comment ?

Encadrés par des **professeurs volontaires** et sur accord des familles, des petits groupes de **5-6 élèves** travaillent **3 h/jour** pendant 5 jours



DEVOIRS FAITS

C'est quoi ?

Faire ses devoirs à l'école

Pour qui ?

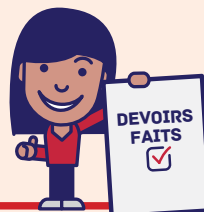
Rentrée 2017 : **collégiens** / Objectif 2018 : **collégiens** et **élèves de primaire**

Quand ?

Après les vacances de Toussaint 2017, pendant les heures libres dans l'emploi du temps, pendant la pause méridienne ou après la classe (au choix des établissements)

Pour quoi ?

- Permettre de faire les devoirs **dans le cadre du collège**
- Lutter **contre les inégalités sociales**
- Favoriser l'**autonomie des élèves**
- Comprendre les attentes et les **consignes** des professeurs
- Développer le sens de l'**organisation**



Comment ?

Encadrés par des **professeurs** et/ou des **intervenants extérieurs**, les élèves qui le souhaitent sont accompagnés dans leurs devoirs

LA CULTURE ET LES ARTS AU CŒUR DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

L'ESSENTIEL

- ▮ **Le Président de la République a fixé comme objectif que 100 % des élèves bénéficient d'une éducation artistique et culturelle.** Chaque élève doit accéder à des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes.
- ▮ **Bien des dispositifs existent ; il faut maintenant passer à leur généralisation et à une meilleure articulation pour que le plus grand nombre en bénéficie.**
- ▮ **Priorité du Gouvernement et des ministres chargés de la Culture comme de l'Éducation nationale, la politique d'éducation artistique et culturelle a l'ambition de s'adresser à tous les jeunes à toutes les étapes de leur vie.**
- ▮ **Elle participe à la construction d'une École de la confiance et du bien-être,** qui contribue à l'acquisition par 100 % des élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Les principes de l'éducation artistique et culturelle sont exprimés dans une charte :

- **elle vise à l'accomplissement de l'être humain** par l'acquisition d'une culture partagée, diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes. **C'est une éducation à l'art ;**
- **elle contribue à l'acquisition des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui), qui sont autant de préalables indispensables à l'émancipation de la personne et du citoyen ainsi qu'au développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. **C'est donc aussi une éducation par l'art.**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur trois piliers complémentaires :

- **l'acquisition de connaissances ;**
- **la pratique artistique ;**
- **la rencontre avec les œuvres et les artistes.**

L'enjeu pour le ministère de l'Éducation nationale est aujourd'hui de s'assurer que tous les élèves, au-delà des enseignements artistiques dont ils bénéficient à l'école et au collège, puissent accéder à une pratique artistique et fréquenter régulièrement des œuvres.

Les priorités de l'année 2017-2018 sont **le développement du chant choral, la promotion du théâtre ou encore le renforcement de la place du livre et de la lecture** à l'École et hors de l'École.

Développement de l'éducation artistique et culturelle avec le ministère de la Culture

Le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture travaillent de concert pour garantir à tous les jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité notamment dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (territoires ruraux spécifiques, quartiers prioritaires, outre-mer).

Les deux ministères entretiennent des relations étroites pour y arriver :

- pilotage conjoint entre les deux ministères ;
- réunions des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et des recteurs en présence des ministres. La première a eu lieu le 4 juillet 2017 ;
- tenue du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) le 20 juillet 2017 ;
- communication conjointe en Conseil des ministres le 30 août 2017.

Si une grande partie des enseignements artistiques est assurée à l'École, il est nécessaire de mieux utiliser les ressources des deux ministères pour développer la pratique et la rencontre avec les œuvres, que ce soit en milieu scolaire ou dans les institutions culturelles :

- accueil d'artistes et de manifestations culturelles dans les établissements ;
- éducation à l'image, aux médias et au numérique : convention Clemi, journalistes en résidence, ressources numériques des médias et des établissements publics ;
- mobilisation des établissements culturels qui développent leurs propres actions d'éducation artistique et culturelle ;
- identification de l'offre culturelle dans la proximité des établissements scolaires.

Pratiquer collectivement la musique pour bâtir une École de la confiance

La pratique musicale collective, outre le plaisir qu'elle procure, a des vertus éducatives particulières. Elle développe l'esprit de solidarité et de collaboration ; elle permet de mieux connaître son corps et de prendre confiance en soi ; elle développe l'écoute ; elle invite également à se dépasser individuellement au profit de l'harmonie collective.

Afin de développer ces compétences chez les élèves, la rentrée scolaire 2017 se fera en musique dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, dans le cadre de l'opération La rentrée en musique. Les chorales mais aussi les orchestres scolaires seront au cœur de cet événement organisé en lien avec les élèves, les parents musiciens, le milieu associatif, les collectivités locales et les structures relevant du ministère de la Culture.

Le ministère portera durant l'année scolaire des actions ambitieuses pour créer un environnement favorable à l'apprentissage musical collectif pour tous les élèves. ■

LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES : SANTÉ ET SPORT

L'ESSENTIEL

- L'École doit créer un climat de confiance et offrir un cadre protecteur propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.
- Éduquer, protéger, prévenir sont les trois dimensions qui fondent l'éducation à la santé.
- La promotion de la santé et du sport s'inscrit dans cette démarche.

Promouvoir la santé à l'École

La promotion de la santé à l'École permet de favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, de répondre aux problèmes de santé rencontrés, notamment la détection des problèmes de vision ou d'audition, la prévention des conduites addictives, des conduites à risque, de l'obésité, des mauvaises habitudes de vie (activité physique, temps passé devant un écran, sommeil, habitudes alimentaires, etc.).

Ainsi, d'après l'enquête DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publiée en juin 2015 et faite en 2013 auprès des élèves en grande section de maternelle, 12 % des enfants sont en surcharge pondérale et 3,5 % sont obèses.

Dès le collège, la prévention des conduites addictives a toute sa place : 28 % des élèves déclarent avoir connu au moins une ivresse durant leurs années collège (HBSC - *Health Behaviour in School-aged Children 2014*) ; l'usage quotidien de tabac a continué de progresser très légèrement, passant de 31,5 % à 32,4 % entre 2011 et 2014 (ESPAD - *European School Survey on Alcohol and Other Drugs 2015*). Les années collège correspondent toujours à une période importante d'expérimentation des substances psychoactives.

Renforcer le parcours éducatif de santé (PES)

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé (PES) prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres. Il se met progressivement en place dans les écoles et les établissements scolaires.

Il a pour objectif :

- la construction des compétences et connaissances utiles tout au long de la vie ;
- la participation à l'acquisition de comportements responsables individuels et collectifs ;
- l'accès à des dispositifs de prévention, notamment les visites médicales et de dépistage obligatoires à 6 et 12 ans.

À la rentrée 2017, une réunion commune entre recteurs et directeurs des agences régionales de santé sera organisée sous la présidence des ministres de la Santé et de l'Éducation nationale. Il s'agira de renforcer les coopérations entre les deux ministères pour accroître la protection sanitaire des élèves. Une attention toute particulière sera portée aux diagnostics des troubles auditifs et visuels, notamment à l'occasion des visites médicales obligatoires.

Prendre en charge la souffrance psychique des élèves

L'organisation de la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans sera expérimentée, à compter de janvier 2018, dans trois régions académiques : Grand Est, Île-de-France et Pays de la Loire.

Au cours de l'année scolaire, le guide *Une École bienveillante pour tous* sera diffusé afin d'accompagner les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées à repérer et orienter les élèves en situation de souffrance psychique. Ce guide, élaboré conjointement avec le ministère des Solidarités et de la Santé et la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des disciplines associées, a pour objectif d'aider à mieux connaître et repérer les signes de mal-être des élèves, à agir de manière concertée pour établir un environnement serein pour la réussite scolaire de chaque élève.

Développer la pratique sportive

La pratique sportive régulière permet l'épanouissement de chacun. Elle contribue à l'apprentissage de l'esprit d'équipe, au goût de la coopération, au respect des règles, comme à l'estime de soi et des autres. Elle améliore également l'hygiène de vie et permet ainsi de prévenir les conduites addictives.

Le dépassement de soi, inhérent à la pratique sportive, permet enfin de susciter chez les élèves le goût de l'effort indispensable à la réussite de tout parcours scolaire et professionnel.

Cela justifie la promotion de la pratique sportive à l'école notamment dans le cadre de l'EPS et de l'Association Sportive (AS).

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 sera l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale de promouvoir les valeurs de l'olympisme, qui sont aussi celles de l'École de la confiance : excellence, amitié et respect.

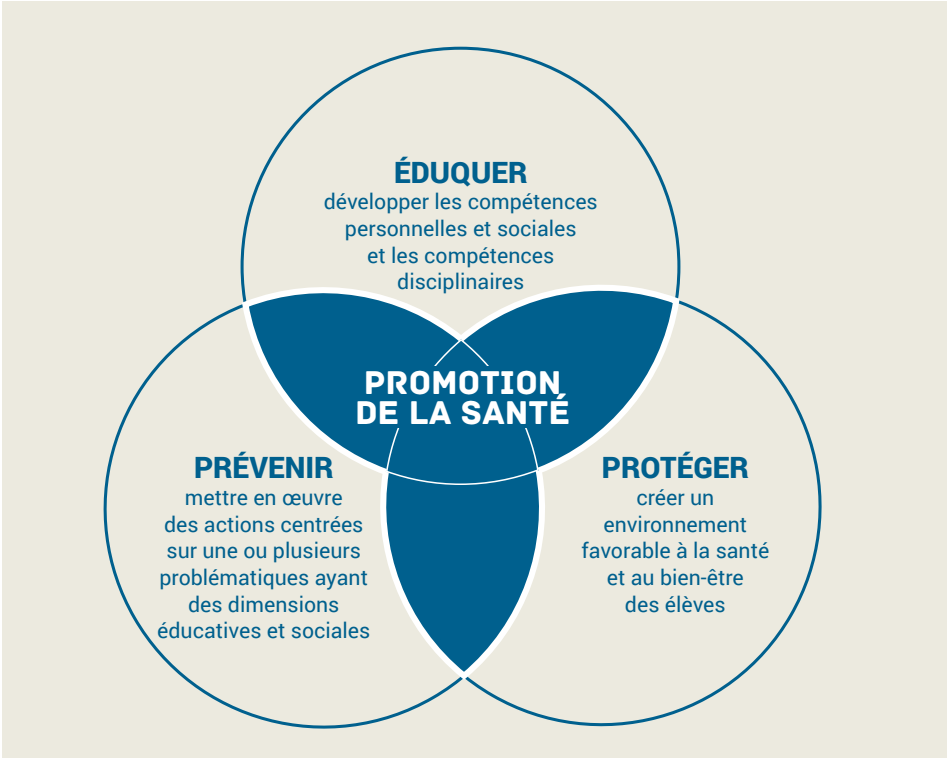
Les Jeux olympiques et paralympiques doivent aussi être l'occasion de promouvoir la pratique sportive à l'École.

En lien constant avec le ministère des Sports, l'éducation nationale travaillera étroitement avec le Comité national olympique et sportif français (Cnosf), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les fédérations sportives et le groupement d'intérêt public Paris 2024 (GIP Paris 2024) pour diffuser l'esprit olympique au sein des écoles et des établissements scolaires et transmettre durablement la passion du sport.

La Journée nationale du sport scolaire, mercredi 27 septembre 2017, sera un temps fort pour faire connaître les activités proposées au sein des associations sportives scolaires, et les organisations mises en place par les fédérations sportives scolaires (UNSS, Usep et Ugsel).

Cette journée sera l'occasion **d'encourager à l'horizon 2024** les partenariats pédagogiques par le rapprochement des écoles et établissements scolaires avec les clubs ou associations sportives locales pour que chaque jeune puisse trouver un sport qui lui convienne, et pour inscrire la pratique sportive dans la durée, tout au long de l'enfance et de l'adolescence. ■

Bien-être et santé des élèves : une priorité de l'École



RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARENTS

L'ESSENTIEL

- **La confiance des parents envers l'École est primordiale.** Les parents et l'École avancent main dans la main ; l'autorité des professeurs et **la réussite des élèves en dépendent.**
- **La confiance de l'École à l'égard des parents est également décisive.** Des parents investis dans la vie de l'École, dans ses instances représentatives, motivent les élèves et permettent à l'École de progresser.

La mallette des parents

La mallette des parents rassemble des ressources destinées aux équipes éducatives et aux parents en vue d'explicitier les attentes et le fonctionnement de l'École pour faciliter le dialogue entre l'institution scolaire et les familles.

La mallette des parents a été créée dans l'académie de Créteil durant l'année scolaire 2008-2009 dans une quarantaine de collèges, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Elle a commencé à être diffusée dans toute la France en 2011.

Les équipes éducatives y trouvent les éléments nécessaires pour aider à construire le lien de confiance avec les parents, que ce soit au cours d'échanges collectifs, d'entretiens individuels ou de projets communs construits avec les parents.

Son audience a été amplifiée car elle est aujourd'hui accessible en ligne : <http://mallettedesparents.onisep.fr>

La mallette des parents s'enrichira, au cours de l'année 2017-2018, de nouveaux contenus et couvrira tous les niveaux jusqu'à la classe de terminale afin d'accompagner chaque temps de la scolarité en se concentrant sur l'accompagnement des familles dans la construction de l'orientation des élèves.

Les parents, acteurs de la communauté éducative

Les parents ont un rôle crucial de soutien auprès de leurs enfants ainsi qu'auprès de l'École.

La Semaine de la démocratie scolaire et les élections de parents d'élèves

La Semaine de la démocratie scolaire se tient chaque année en octobre. Elle est l'occasion de procéder aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration (29 ou 30 septembre à La Réunion et à Mayotte, 13 ou 14 octobre dans les autres académies).

La reconnaissance du rôle de parent délégué

Afin de favoriser et de simplifier l'engagement des parents d'élèves, le ministère a mis en place un statut de parent délégué visant à :

- mieux reconnaître, valoriser et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif ;
- accompagner les représentants des parents d'élèves dans les actions de formation dispensées par les fédérations de parents d'élèves.

Le déploiement des espaces parents

Des espaces à l'usage des parents se développent dans les écoles et établissements scolaires pour faciliter la participation des familles, les échanges individuels et collectifs, la confiance et la convivialité.

Des outils d'accompagnement pour la mise en œuvre des espaces parents sont mis à disposition sur le site Éduscol : l'un destiné aux équipes éducatives¹, l'autre aux parents d'élèves².

Soutenir les familles

Accompagner financièrement

En cette rentrée 2017, les familles en situation de précarité économique sont soutenues grâce à la revalorisation de 25 % de tous les échelons des bourses accordées aux collégiens d'origine modeste.

À la rentrée 2017, les fonds sociaux des établissements scolaires ont été abondés pour permettre l'accès à la restauration scolaire d'enfants issus de familles modestes ou en difficulté. Ils permettent également de prendre en charge les changements de situation des familles en cours d'année scolaire et de rendre possible l'accès de tous aux activités et sorties scolaires.

Apporter des solutions

L'accueil et l'accompagnement des élèves atteints de maladies longues évitent des ruptures de scolarité. Dans ce cadre, plusieurs types d'aménagement sont mis en place :

- l'enseignement à l'hôpital dans le cadre d'une unité d'enseignement ou l'enseignement à domicile ;
- le recours au Sapad (Service d'assistance pédagogique à domicile) ou au Cned (Centre national d'enseignement à distance) à temps complet ou en scolarité partagée.

Lorsqu'un élève est temporairement empêché de suivre une scolarité en établissement scolaire pour des raisons de santé, il peut bénéficier d'un service de soutien pédagogique gratuit, même après ses 16 ans.

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés est prise en charge. Le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) a vocation à aider les parents à acquérir la langue française, à connaître le fonctionnement et les attentes de l'École ainsi que les valeurs de la République.

¹ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/3/Guide_methodologique_595243.pdf

² http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/1/Plaquette_Parents_595241.pdf

Aider les familles : l'internat

L'internat est tout à la fois un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Il répond à un enjeu social capital en réduisant les facteurs d'inégalité extrascolaires (l'environnement social, la situation familiale) qui peuvent peser sur la trajectoire des élèves, parfois de manière décisive.

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Les 1 625 internats publics offrent près de 220 000 places, occupées seulement à 82 % en moyenne sur le territoire national. Il reste donc des marges d'activation de la politique d'internats, encore accrues par les nouvelles places cofinancées par l'État dans le cadre des programmes investissements d'avenir.

L'internat doit accueillir davantage d'élèves résidant dans des territoires ruraux, ultra-marins ou encore scolarisés en éducation prioritaire.

Pour devenir plus attractifs, les internats doivent proposer un projet éducatif qui offre un cadre et ouvre les adolescents à la culture, au sport, à la nature et, de façon plus générale, à des opportunités qui n'existent pas toujours dans les familles.

Pour les territoires ruraux en particulier, ils ont vocation à s'adosser à des projets pédagogiques innovants (musique, sport, numérique, etc.) leur permettant de rayonner à l'échelle régionale, voire nationale. ■

L'internat en chiffres



FOCUS SUR LES SERVICES À DESTINATION DES PARENTS

Les services en ligne

Dans le second degré, le ministère a développé des services en ligne destinés principalement aux parents. Regroupés au sein du portail Scolarité services, ces services permettent aux parents de consulter à distance les informations relatives à la scolarité de leur enfant (absences, résultats d'évaluation) ou d'accomplir en ligne certaines démarches administratives. Dans le premier degré, le lancement du livret scolaire unique constitue la première étape de l'ouverture du portail Scolarité services aux parents d'élèves des écoles.

L'application mobile eParents

Le ministère propose aux parents d'élèves de CP à la 3^e une application mobile eParents. Cette application apporte des informations et des réponses de manière pratique et concrète, au plus près du quotidien de leur(s) enfant(s) et de leur établissement. Dès la rentrée 2017, l'application s'adressera également aux parents de lycéens et permettra à tous les parents d'accéder au portail Scolarité services.

LA MALLETTE DES PARENTS

La mallette des parents permet de renforcer
la coopération et la confiance entre l'École et les parents.
Elle est constituée de ressources destinées aux équipes éducatives pour :



ACCOMPAGNER

les professionnels
dans la construction
du lien de confiance

- **informer** les parents de la scolarité de leur enfant
- **préparer** un entretien avec les parents d'élèves
- **mener** un entretien sur le projet de l'élève



DIALOGUER

avec les parents en organisant des
temps d'échanges collectifs sur des
temps importants de la scolarité

- **l'apprentissage** de la lecture
- **l'accompagnement** de la scolarité
- **l'orientation**

Ces temps d'échange
sont animés par différents
acteurs de l'équipe
éducative (enseignants,
directeur, etc.)



COOPÉRER

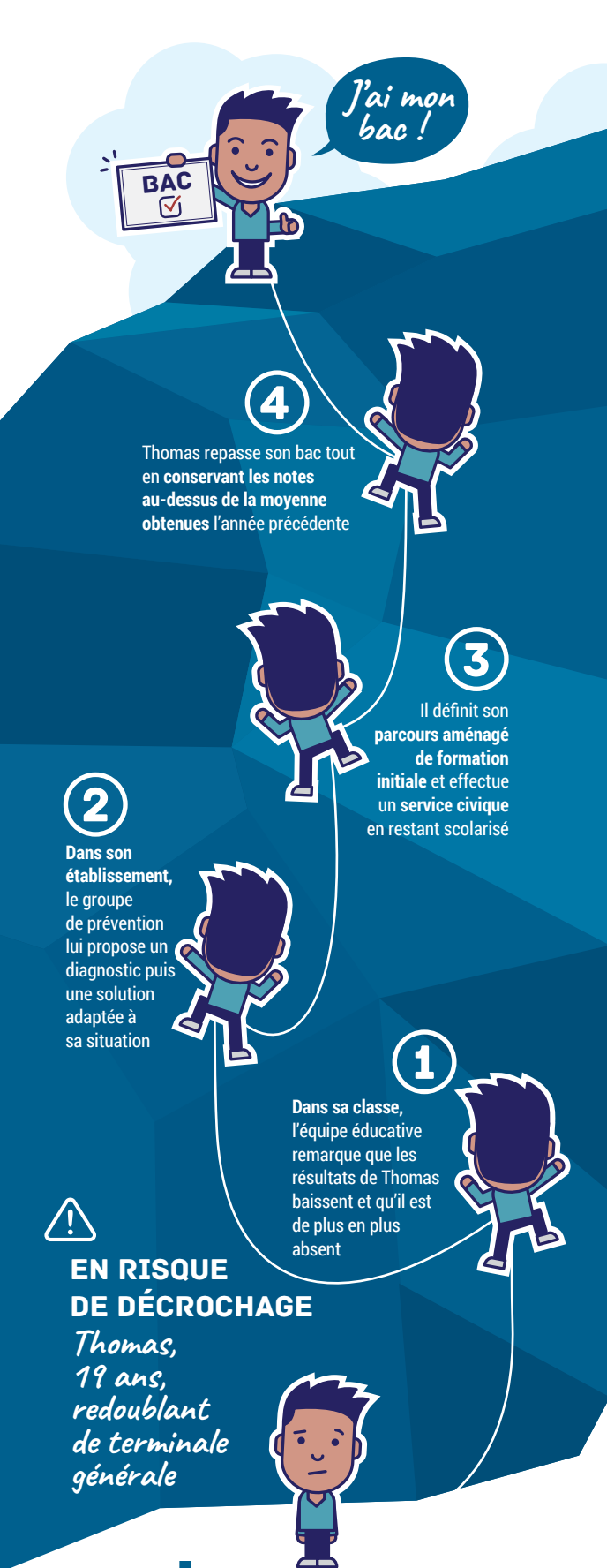
en associant les parents
dans la vie de l'école

- **les encourager** à participer aux réunions de parents d'élèves
- **les informer** sur leurs droits de participation à la vie de classe
- **les inclure** dans le projet éducatif de la classe

Rendez-vous sur le site **mallettedesparents.onisep.fr** pour accéder
à toutes les ressources éducatives (supports de travail, outils méthodologiques, etc.)

Elles peuvent être utilisées à toutes les étapes





DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR VAINCRE LE DÉCROCHAGE

FRUIT DE LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, EN LIEN AVEC SES PARTENAIRES, LES SOLUTIONS PROPOSÉES AUX JEUNES EN RISQUE OU EN SITUATION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE SONT AUJOURD'HUI NOMBREUSES ET CONTRIBUENT À LA SOUPLESSE DES PARCOURS

OUVRIR L'ÉCOLE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

L'ESSENTIEL

- **L'apprentissage des langues vivantes et l'ouverture européenne et internationale des élèves** constituent des dimensions importantes de la politique éducative.
- **La qualité de l'École française est reconnue dans le monde entier**, comme en témoigne le succès des lycées français à l'étranger.
- Pour continuer à rayonner, notre École doit être capable, à son tour, de s'ouvrir davantage. C'est aussi un moyen de préparer nos élèves à relever les défis d'un monde en pleine évolution.
- **Les échanges de professeurs et d'élèves avec les autres pays, la consolidation de l'apprentissage des langues et cultures européennes** contribuent à cette ouverture.
- La comparaison entre les différents systèmes éducatifs est une formidable opportunité pour enrichir nos pratiques et rendre notre École plus performante au service de chaque élève.

Ouvrir l'enseignement sur l'Europe et sur le monde

Maîtriser les langues étrangères

La maîtrise des langues vivantes permet à tous les élèves de se saisir des opportunités qu'offre l'ouverture européenne et internationale.

À l'école primaire

Les élèves bénéficient de l'apprentissage d'une première langue et peuvent expérimenter des classes d'immersion en langue étrangère.

Au collège

Les inflexions apportées à la réforme du collège renforcent l'apprentissage des langues vivantes dès la rentrée 2017 :

- les classes bilingues sont rétablies pour permettre l'étude de deux langues vivantes dès la classe de 6^e. Ce rétablissement conforte l'apprentissage de l'allemand ;
- de la 6^e à la 3^e, les disciplines non linguistiques peuvent être enseignées en langues vivantes étrangères ou régionales (la moitié des horaires de la discipline choisie) ;
- en 5^e, tous les élèves commencent une deuxième langue vivante ;
- à partir de la 5^e, les élèves peuvent bénéficier du nouvel enseignement de langue et culture européennes.

Renforcer l'attractivité de notre École

Notre École accueille des élèves internationaux :

- dans le cadre des sections internationales où environ 20 % du temps d'enseignement est délivré dans une langue étrangère grâce à vingt partenariats bilatéraux ;
- au sein des écoles européennes.

Pour renforcer l'attractivité de notre pays, mais aussi permettre aux élèves de s'ouvrir davantage sur le monde, l'offre d'enseignement international est renforcée de façon volontariste et innovante. C'est notamment le cas en Île-de-France dans le cadre des mesures prises par le Premier ministre pour « renforcer l'attractivité de la place financière de Paris ». Trois lycées internationaux seront créés. Dès la rentrée 2017, le lycée Lucie Aubrac de Courbevoie devient lycée international.

L'ouverture croissante du système éducatif au cours des prochaines années contribue à faire progresser notre École, à préparer les élèves aux défis de l'avenir, mais aussi à renforcer la place de la France en Europe et dans le monde.

S'ouvrir au monde

À la rentrée 2016, près de 11 % des élèves de collège et lycée ont participé à une mobilité et 57 % des établissements scolaires disposent d'un partenaire, principalement en Europe.

Des démarches concrètes sont lancées pour amplifier ce mouvement :

- valoriser la mobilité des élèves dans le cadre de leur parcours scolaire, notamment à travers la prise en compte des acquis dans le livret scolaire unique ;
- lancer une réflexion sur une année de césure durant la scolarité ;
- accompagner les familles grâce à la création d'une mallette des parents spécifique sur la mobilité ;
- encourager la mobilité des élèves de la voie professionnelle en l'inscrivant dans le cahier des charges des Campus des métiers et des qualifications ;
- développer les partenariats entre établissements allemands et français décidés par le Conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017. Des liens sont notamment noués par les Campus des métiers et des qualifications, dans le domaine du climat et de la transition écologique. Une plateforme écoles-entreprises développée avec les chambres de commerce et d'industrie et les académies sera accessible pour les élèves allemands et français.

S'inspirer des bonnes pratiques internationales

Dans un contexte où les systèmes éducatifs sont devenus l'objet d'une comparaison mondiale mesurant leur capacité à faire réussir les élèves, la France est activement engagée dans plusieurs stratégies multilatérales :

- stratégie européenne Éducation et formation 2020 ;
- Éducation 2030 de l'Unesco ;
- enquêtes de l'OCDE et du Conseil de l'Europe.

L'éducation nationale s'investit dans plusieurs projets européens et tout particulièrement dans le cadre d'expérimentations avec nos partenaires européens, ministères et laboratoires de recherche. À titre d'exemples :

- **projet européen ACT - citoyenneté active** (2017-2020), programme Erasmus+, destiné à expérimenter des actions citoyennes et des modalités de formations dans des établissements scolaires français, anglais, espagnols et grecs dans le cadre d'un protocole scientifique. Six académies sont engagées dans ce projet.

-
- **projet européen Qualéduc mobilités** (2017-2019), programme Erasmus+. Il porte sur l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Une centaine de visites d'études de personnels issus de dix-huit académies et de l'administration centrale seront réalisées dans cinq pays.
 - **projet EOL - Les langues au cœur de l'Europe** (2016-2019), soutenu par le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe. Il engage dix académies dans le renforcement d'environnements d'apprentissage favorisant les langues vivantes. ■